



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

De l'exercice clos le 31 décembre 2017

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU DIRECTOIRE	3	RAPPORT FINANCIER	32
RAPPORT GENERAL DE L'EXERCICE 2017	6	1. RAPPORT DU COMITE FINANCIER	33
INTRODUCTION	6	2. BILAN	34
1. REORGANISER LA GOUVERNANCE AU SEIN DE LA FONDATION	9	A. ACTIF EN EUROS	34
2. DEVELOPPER LA NOTORIETE PAR UNE MEILLEURE COMMUNICATION EXTERNE	10	B. PASSIF EN EUROS	35
10 ANS DEJA	10	3. COMPTE DE RESULTAT	36
AUX ORIGINES FUT UNE PREHISTOIRE	11	A. PRODUITS	36
3. DIVERSIFIER LES FINANCEMENTS ET AUGMENTER LA COLLECTE DE FONDS	14	B. CHARGES	37
HISTOIRES VRAIE	14	4. TABLEAU DES FLUX	38
BROCANTE	14	5. ANNEXES DES COMPTES ANNUELS	39
LA LABELLISATION PAR LE COMITE DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE	15	A. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE, REGLES ET METHODES COMPTABLES	39
ACTIONS MENEES EN 2017 - DES OBJECTIFS ET DES OBJECTIONS	17	B. NOTES RELATIVES AU BILAN	41
4. LES CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE EN 2017	21	C. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	47
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2018	30	D. RESULTAT 2017 AVANT ELIMINATION DES OPERATIONS INTER-CENTRES (MILLIERS D'EUROS)	49
		E. AUTRES INFORMATIONS	50
		F. ENGAGEMENTS HORS BILAN	51
		G. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	52
		RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	56

RAPPORT MORAL DU DIRECTOIRE

EDITO



La Fondation AJD accueille, éduque, accompagne, héberge, forme, protège, une multitude de personnes aux multiples statuts (enfants victimes, jeunes majeurs en errance, femmes seules avec enfants, mineurs non accompagnés, jeunes travailleurs, bénéficiaires du droit au logement, familles démunies, jeunes adultes en contrat d'insertion, bénéficiaires du RSA, etc.) Pour ce faire elle s'entoure de « ressources humaines » aux profils diversifiés : salariés, bénévoles, partenaires, amis, mécènes, donateurs, volontaires, stagiaires, services civiques, intérimaires, saisonniers. La Fondation constitue ainsi un lieu de promotion du lien social qui agit au cœur de cette fourmilière ayant pour finalité commune d'articuler l'action aux confins de l'aide et du rétablissement, de l'autonomie et de la dépendance, de la capacité et de la vulnérabilité.

Il convient donc que tous les acteurs de la Fondation soient attentifs à la façon dont ils traitent cette complexité humaine qui les plonge au cœur de l'intime, de l'ambivalence et le plus souvent au cœur de la souffrance. De ce fait, la Fondation doit avoir comme premier point de vigilance, la prudence.

Prudence qui nous permet de débusquer les ambiguïtés et les enjeux au sein desquels nous sommes contraints par le cadre de notre mission. Nous travaillons tous ensemble pour que les personnes que nous accueillons aillent mieux, alors même que certaines commandes voudraient considérer que notre mission est de les guérir ! Se rétablir et aller mieux dans notre action quotidienne est bien un processus non médical qui est difficilement évaluable et ne doit pas se confondre avec la guérison d'un simple symptôme. Nous agissons pour favoriser le mieux-être de l'enfant, de la personne, de la famille, et ceci relève avant tout du ressenti individuel de chacun, de son histoire et des traumatismes vécus. Notre action d'accompagnement étant davantage, une écoute, une aide bienveillante et un processus parfois long, qui contribue finalement au rétablissement du lien social.

Notre deuxième point de vigilance est la gestion des moyens car pour remplir notre mission il faut du temps et donc aussi de l'argent...!

Cette question des moyens vient percuter depuis toujours les exigences d'une commande publique qui veut des résultats rapidement et à moindre coût. Nous l'avons constaté encore bien davantage en cette année 2017 où l'analyse des besoins nécessaires à l'élaboration des bonnes

réponses a été tronquée au bénéfice d'une recherche de solutions d'urgence. Les appels d'offre pour prendre en charge les MNA (Mineurs Non Accompagnés) en sont une des traductions sur le plan national !

2017 fut l'année où cette pression du « faire vite » a prédominé tant dans le secteur de la protection de l'enfance que de l'insertion et de l'hébergement. L'urgence a systématiquement précédé la stratégie, ceci au détriment des intérêts des personnes accueillies et des salariés de nos associations toujours plus malmenées.

Entre urgence et stratégie il faut réinjecter la pensée !

Entre ambition et prudence, il faut innover !

Entre action et réaction il faut structurer !

Et, pour ce faire, il faut du temps et des moyens...

Les associations et fondations ont une vocation sociétale d'amélioration et de protection du bien-être de l'être humain. Aujourd'hui elles sont confrontées à la marchandisation de la commande publique et, d'une place de partenaire qu'elles ont eu durant des décennies, elles sont renvoyées à une place de prestataire dans une relation inégalitaire avec les pouvoirs publics devenus avant tout commanditaires.

De relations partenariales « gagnant – gagnant » entre associations et Pouvoirs Publics, va t'on peu à peu aller vers des relations commerciales ? Si tel est le cas, le bénéficiaire en sera t'il l'Usager ? Ce changement de rapport entre les acteurs permet-il de solidifier les dispositifs par le biais d'une meilleure structuration de la commande ? Les associations doutent pour plusieurs raisons :

- Dans un contexte social qui creuse les inégalités elles observent que le simple traitement des urgences est stérile (exemple, face au flux migratoire).
- Dans un contexte politique qui accentue la fracture territoriale entre urbain & rural (exemple : Métropole de Lyon et département du Rhône) elles constatent que les appels d'offre freinent la créativité et ont pour conséquence la fermeture de dispositifs.
- Dans un contexte économique contraint qui privilégie au pire les restrictions budgétaires, au mieux les mutualisations de moyens, l'innovation est stoppée et le redéploiement de moyens devient limitatif. A cela s'ajoute la réforme de l'impôt qui impacte directement les associations en matière de collecte de dons et va ainsi réduire leur autonomie d'action.
- Dans un contexte administratif et législatif qui ne cesse d'empiler les textes (parfois contradictoires) les contraintes qui pèsent sur les associations employeurs augmentent : RGPD (règlementation sur la protection des données personnelles), prélèvement de l'impôt à la source, DSN (déclaration sociale nominative), Loi Travail, Ordonnances Macron, Loi de 2016 en protection de l'enfance, fin des contrats aidés, Loi asile -

immigration, Lois Logement, etc. Autant d'exigences légales qui se succèdent, s'annulent et/ou se remplacent, et nous demandent des moyens humains supplémentaires ni acceptés, ni financés par nos autorités de tarification.

Ces réalités sont en constante évolution, elles sont la traduction d'une société en mouvement, elles incarnent certes beaucoup de contraintes et de travail mais néanmoins, et il faut aussi le noter, elles sont la traduction de la richesse créative de l'homme à laquelle participe la Fondation AJD. Notre rôle est d'alerter et de travailler pour abolir les inégalités et pour mettre en œuvre des expérimentations innovantes au service de l'intérêt général. Aussi, malgré un contexte social difficile en 2017, la Fondation a poursuivi son action en faveur des publics vulnérables. Donner un nouveau départ à des personnes en souffrance et en danger d'exclusion est le seul moyen de soigner la société malade de l'exclusion qu'elle produit elle-même.

Pour ce faire la Fondation s'est appuyée sur le savoir-faire reconnu de ses établissements et services et sur les valeurs d'accueil qui sont très fortes et ancrées dans l'histoire d'AJD. Elle se défend d'abandonner son œuvre aujourd'hui où l'idéologie, les valeurs, le militantisme, sont mis à mal, réduits à répondre à une commande publique terriblement cloisonnée et qui manque cruellement de créativité.

Là où nous souhaiterions voir construire des ponts, nous voyons trop souvent s'édifier des murs ! Aussi faut-il que les associations et fondations communiquent davantage pour démontrer la plus-value qu'elles apportent à la société. Plus-value construite sur des valeurs humaines, une gestion désintéressée, et une gouvernance démocratique que la Fondation AJD est bien déterminée à promouvoir pour poursuivre obstinément son œuvre au service d'une société plus égalitaire.

P/ Le directoire,

Maryse Chevalier



RAPPORT GENERAL DE L'EXERCICE 2017

INTRODUCTION

COURT HISTORIQUE PAR GUY AVANZINI, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



« En lien avec la tradition lyonnaise du Christianisme Social et dus à l'initiative d'un jésuite, le père Maurice Gounon, les Amis de jeudi Dimanche (A.J.D.) ont été fondés officiellement à Paris le premier octobre 1950 et à Lyon le 7 avril 1964. En réalité, le Père Gounon avait commencé ses premières actions en 1942 au Puy en Velay. Il développera l'appellation A.J.D. dès 1949.

Leur objectif était de secourir « dans leur détresse aux multiples visages » les adolescents et jeunes adultes « qui n'ont personne » et que menacent la misère et la délinquance. Il s'agissait surtout de leur offrir sans délai l'expérience d'une amitié durable et d'un engagement à leur service.

Depuis sa création, la revue « Histoires Vraies » présentait les cas les plus alarmants. Œuvre catholique à vocation non confessionnelle, les A.J.D. entendaient ainsi porter témoignage d'une attention aux plus pauvres. Au fil des années, l'œuvre s'est déployée et a été amenée à organiser à cette fin une série de services appréciés. »

La Fondation créée par décret du 11 juillet 2007 est reconnue établissement d'utilité publique. Dans le cadre de sa mission elle se doit de répondre aux exigences de respect des personnes qu'elle accueille et aux engagements pris vis-à-vis des partenaires de l'action sociale, de l'insertion, et de la protection de l'enfance (CAF, Départements, Direction de la Cohésion Sociale, État, Métropole de Lyon, Municipalités, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ville de Lyon pour ne citer que les principaux).

La Fondation AJD gère directement 17 établissements et services à caractère social habilités par La Métropole de Lyon, les Conseils départementaux du Rhône et de la Creuse, le Ministère de la Justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse), le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

MISSION :

La Fondation assure des missions de services publics auprès de personnes en difficultés sociales ou familiales : enfants, jeunes et adultes. Sa vocation est de les accueillir, les héberger, les protéger, de prévenir l'exclusion, et d'accompagner chacun vers l'autonomie et la citoyenneté. Etre aux côtés des plus vulnérables pour créer du lien social et lutter contre l'exclusion, tel est le rôle de nos établissements et services.

La mission des établissements et services gérés par la Fondation est donc :

D'accueillir, éduquer, et protéger chaque enfant confié dans le cadre des maisons d'enfants et services dédiés,
 D'héberger, accompagner les personnes les plus démunies afin de les conduire vers une insertion sociale réussie,
 D'agir au cœur de la cité auprès des publics 12/25 ans dans le cadre de la prévention spécialisée,
 De développer des dispositifs d'accueil et d'insertion professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi,
 D'organiser des séjours de vacances prioritairement pour les enfants de 12/15 ans issus de milieux défavorisés.

PROJET :

Depuis 75 ans la Fondation agit pour protéger les personnes démunies et vulnérables dont de nombreux enfants ; Elle défend des valeurs d'accueil et d'éducation et favorise la création du lien interhumain. La Fondation participe à la solidarité dans notre pays et lutte contre les inégalités, l'injustice, l'abandon et l'exclusion sociale.

Son but aujourd'hui est de créer de nouvelles réponses sur le plan de l'éducation, la formation, l'insertion par le travail et par le logement et d'affirmer sa volonté de favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie pour chaque personne en situation de détresse. La Fondation défend l'idée d'un possible pour chacun dans le cadre du « vivre ensemble ». Elle veut offrir à tous, une éducation et une chance d'aller de l'avant.

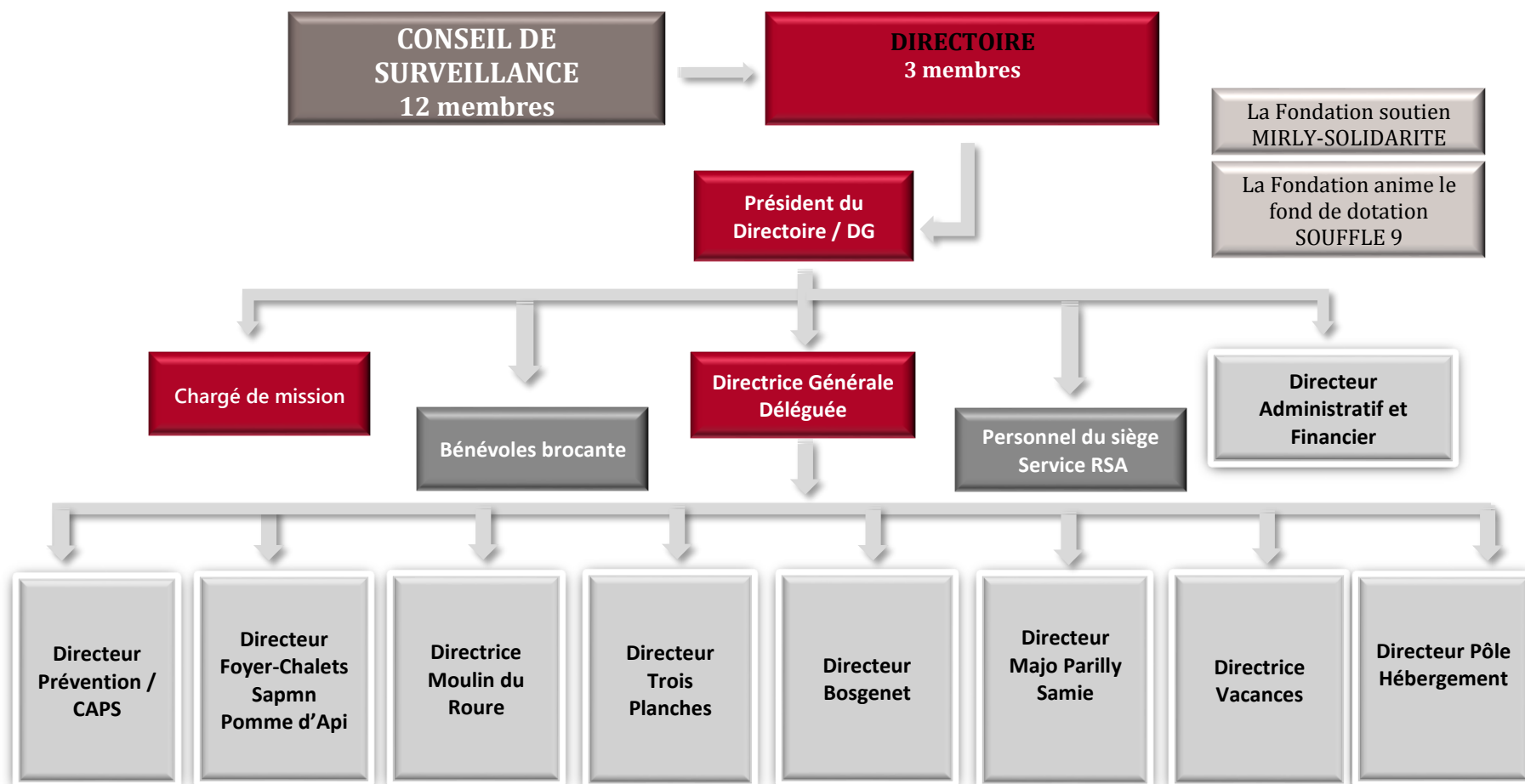
ORGANISATION :

La Fondation est dirigée par un directoire et supervisée par un Conseil de Surveillance, chaque instance se réunit régulièrement selon les dispositions statutaires.

L'organigramme est le suivant :



ORGANIGRAMME DE LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON



2017, L'ANNÉE DES 10 ANS !

Les orientations fixées pour 2017 étaient de :

- 1 - réorganiser la gouvernance au sein de la Fondation
- 2 - développer la notoriété par une meilleure communication externe
- 3 - diversifier les financements et augmenter la collecte de fonds

1) Réorganiser la gouvernance au sein de la Fondation :

- Nomination d'un nouveau président du Conseil de Surveillance



Lors des dernières élections au sein de la Fondation, les membres du Conseil de Surveillance ont porté Raoul de PARISOT à la présidence du Conseil de Surveillance en remplacement de Jean-Claude CAVAILLE que nous remercions pour son engagement durant les 3 ans du mandat et pour son implication actuelle au sein du conseil.

C'est fin de 2012, époque où ses activités professionnelles allaient s'arrêter, que Raoul De PARISOT a accepté de s'engager dans le Conseil de Surveillance pour apporter sa pierre à l'œuvre de la Fondation. Venant professionnellement du monde industriel dans lequel il a passé plus de 40 ans, il a découvert l'univers de l'action sociale.

« Deux points m'ont particulièrement frappé nous dit le Président : d'une part l'engagement, la capacité d'écoute, la disponibilité de toutes les équipes accompagnant les personnes accueillies, d'autre part la générosité et la fidélité des donateurs. Qualité de l'accueil et solidarité sont les valeurs transmises par le père Gounon. Ce sont ces valeurs qui distinguent la Fondation des autres organisations œuvrant dans le même domaine et qui expliquent ses réussites auprès des enfants et des adolescents qui lui sont confiés, là où d'autres structures ont plus de difficultés. »

Le Conseil de Surveillance qu'il préside aujourd'hui est composé de 12 membres, dont 2 membres de droit, 4 membres qualifiés et 6 membres fondateurs. Le conseil surveille l'administration de la Fondation et s'assure que le programme de travail proposé par le Directoire entre bien dans les missions de la Fondation.

Le Conseil de Surveillance et le directoire travaillent en étroite collaboration pour s'assurer de la gestion rigoureuse des actions de développement et de la solidité financière de la Fondation, seules garanties de la pérennité de sa mission.

Avec une gouvernance claire, les risques inhérents à l'innovation seront contrôlés et le Conseil de Surveillance, dans son rôle de gardien de la mission de la Fondation veillera, avec le directoire, à ce qu'ils ne mettent pas en danger sa pérennité.

L'expérience et les compétences des membres du Conseil de Surveillance sont mises à profit, par l'intermédiaire des comités de travail, au nombre de 2 : Comité pédagogique et Comité financier, pour préparer avec le directoire les décisions stratégiques qui engagent l'avenir de la Fondation.

- Mise en place et travail des comités

Comité stratégique et financier :

Dans le cadre de la nouvelle organisation des instances de gouvernance depuis 2017 la Fondation s'est dotée d'un comité stratégique et financier. Celui-ci a vocation à développer une réflexion commune (4 membres du Conseil de Surveillance, les 3 membres du Directoire, le DAF et le commissaire aux comptes) pour travailler au développement des moyens propres de la Fondation.

Comité pédagogique :

Le comité pédagogique est actif depuis 2011 au sein de la Fondation, réunissant 3 à 4 membres du Conseil, un membre du Directoire et un conseil externe bénévole, il travaille régulièrement en lien avec les établissements sur des thématiques de réflexion fondamentale qui servent à faire évoluer les pratiques de prise en charge des personnes accueillies. En 2017 le travail de ce comité s'est focalisé sur la réécriture du projet de la Fondation.

2) Développer la notoriété par une meilleure communication externe

10 ans déjà ... Quoi de mieux pour faire connaître la Fondation que de faire parler d'elle ! Et ce fut bien le cas en cette journée du 28 novembre 2017 qui a pleinement rempli son objectif de communication et de partage avec les partenaires et collaborateurs de la Fondation. Afin de mettre en scène ce mouvement au sein de la Fondation, nous avons décidé de nous arrêter pour prendre le temps de fêter son anniversaire. 75 ans d'existence se seront bientôt écoulés depuis les premières actions d'AJD en 1943, mais c'est en novembre 2017 que nous avons fêté les 10 ans d'AJD sous statut de Fondation.

Devenir une Fondation était un vœu cher au fondateur, alors cette journée anniversaire lui était dédiée ainsi qu'à l'ensemble des usagers accueillis, des collaborateurs salariés & bénévoles, des donateurs, amis et partenaires.

Nous avons voulu une journée à l'image des AJD et de cette culture du lien qui prime au sein de la Fondation. Un anniversaire qui se voulait une mise en avant de nos établissements afin de dévoiler nos savoirs et savoir-faire et de favoriser la rencontre de ceux qui œuvrent dans l'Intérêt des personnes accompagnées et des enfants accueillis.

Notre journée ouverte à tous et placée sous le signe du lien a été une réussite, nous remercions ici toutes nos équipes qui ont permis ce temps fort dans la vie de la Fondation.

Le lien d'empathie si important et si fondamental dans la relation d'accompagnement et d'éducation est source de belles rencontres et cet anniversaire en a été l'expression avec nos établissements qui avaient préparé de petites mises en scène pour montrer qui ils sont et ce qu'ils font.

Aux origines fut une préhistoire...

1939 - 1945 - L'ŒUVRE DES JEUNES QUI N'ONT PERSONNE, NEE DE L'AMITIE ENTRE DES HOMMES DE CONVICTION...

Afin d'illustrer cette première étape dans l'existence d'AJD il nous faut revenir à ce sombre passé en pleine guerre, où tout a commencé avec un groupe d'amis autour du fondateur. Durant ces années-là, ce groupe d'amis s'était ému en constatant l'état d'abandon dans lequel subsistaient un si grand nombre d'enfants et d'adolescents, seuls, dans une période où les familles même solidement constituées éprouvaient tant de mal à assurer un minimum à chacun des leurs.

Tout a commencé en 1942 au Puy en Velay avec le sauvetage d'un enfant juif ukrainien évadé d'un camp de concentration... « Ce gamin était dans un état d'abandon si excessif que cela était insupportable de le voir ainsi tel un vieillard ». Poursuivi par la Gestapo, interné dans la « salle des étrangers » de l'Hôtel-Dieu, il fut le premier à être sauvé par Maurice Gounon et ses amis alors qu'AJD n'existait pas encore officiellement. Sous l'occupation allemande le père Gounon, alors scolastique au Puy, organisa un mouvement pour les jeunes délaissés qui se développa partout en France. Qu'ils soient à la prison des Baumettes à Marseille, dans les hospices psychiatriques à Paris, au Puy ou à Lille, enfermés en maison de redressement dans le centre de Sacuny près de Lyon, la poignée d'hommes du début a su mobiliser des forces inimaginables pour répondre à la nécessité d'éduquer les jeunes enfermés toute l'année, abandonnés de tous.

1945 - 1965 - LE TEMPS DES CAMPS DE VACANCES

Sans ordre préconçu, au grès des urgences et pour répondre à des situations graves d'abandon touchant des enfants, les AJD essaimèrent les camps de vacances à Paris, Lyon, Marseille, dès l'après-guerre.

Le 30 mars 1951 l'association fut déclarée à Paris, puis en 1964 à Lyon. Le nom de l'association est issu de cette époque où les sorties avec les jeunes se faisaient le jeudi et le dimanche. Sans vraiment y penser plus que ça, l'évocation de ce nom avait plu à tous en constatant que ces deux jours étaient les « jours heureux » sans école et que sous ce vocable apparaissait la notion d'amitié.

Voici aussi venu le temps du partenariat et du développement des MAJO pour les jeunes qui n'avaient rien. Pour répondre à tous ces besoins, l'association se scinda en AJD Paris où le père Jaouen créa le foyer des Epinettes, AJD Lille avec l'Accueil de la Madeleine, et AJD Lyon. AJD Paris et Lyon voleront ensuite chacune de leurs propres ailes et sont bien sûr toujours amies aujourd'hui.

1966 - 2006 - QUARANTE ANS DE DEVELOPPEMENT POUR LES AMIS DE JEUDI DIMANCHE LYON

Comment faire quand l'argent manque et que les besoins sont immenses ? Maurice Gounon disait lui-même : *« avant nous vivions au jour le jour au gré des besoins et des oboles, mais dès que le temps de la professionnalisation fut arrivé, que nous avons eu à payer des salaires, il nous a fallu devenir plus raisonnables et établir des budgets prévisionnels qui nous ont bien souvent retenus d'acheter une caravane ou un bungalow pour répondre à des cas individuels de détresse... ! »*

Au gré des dons et des besoins, AJD s'organise dans le désordre au début puis progressivement avance avec l'aide d'autres associations. Ici un appartement, là-bas une caravane, puis arrive un chalet préfabriqué grâce à la Compagnie Nationale du Rhône et à Notre Dame des Sans Abri. Chalet qui aujourd'hui est toujours une maison d'adolescents. Ensuite, « aux Buers » à Vaulx-en-Velin un accueil pour des adolescents très durs, fut organisé. Cet accueil en petit effectif était la marque d'AJD pour permettre aux jeunes qui ont un lourd passé de se sentir comme en famille.

Plus tard, en 1967, avec l'aide des Sœurs de Saint Charles, grâce à un commodat, les AJD s'installèrent dans la Montée du Petit Versailles à Caluire où réside toujours le siège social de la Fondation. S'ensuivirent, les unes après les autres, les créations de lieux d'accueil pour enfants, adolescents, jeunes adultes, femmes, personnes éloignées de l'emploi, jeunes travailleurs, jeunes en insertion et la reconnaissance d'utilité publique par l'Etat.

2007 - 2017 - 10 ANS DE LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON



Regardant aujourd'hui le chemin parcouru et les réalisations accomplies nous amène à considérer cette initiative de quelques-uns comme singulièrement lucide car inscrite dans la durée et capable d'évoluer dans l'air du temps, pour preuve cet anniversaire en 2017 ! Placé sous la présidence d'honneur de M. Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, cet événement visait d'une part, à faire connaître la Fondation AJD et, d'autre part, à communiquer sur les actions qu'elle mène dans le cadre de ses établissements en lien avec tous les partenaires.

Le fondateur d'AJD écrivait en 1972 : « *Aimer, aimer toujours, aider nous, aidez-les, recommençons, toujours, toujours... Les jeunes qui frappent à notre porte aujourd'hui et demain ont tout autant besoin de nous que ce jeune ukrainien du début. Tout autant besoin de notre affection et de votre obole !* »

Ces paroles ont totalement inspiré les sujets traités lors de cette journée anniversaire car dans notre action quotidienne il faut parler d'amour mais aussi d'argent !

OSER PARLER D'ARGENT DANS LA PROTECTION SOCIALE... Lorsque la solidarité nationale souffre d'un manque de moyens, que les budgets sont fortement à la baisse dans un contexte économique tendu, il est utile de s'interroger sur les orientations à prendre pour continuer à répondre aux besoins grandissants. Toutes les idées sont-elles louables seulement parce qu'elles veulent servir l'intérêt général ? Quid de « l'Etat Providence » qui pourvoyait au bien-être de ses citoyens ? La mobilisation de la charité privée prendra-t-elle sa place ? Quand l'argent s'en mêle, les valeurs associatives sont-elles mises en danger ? Tel fut le débat présidé par Madame Zohra Ait-Maten, adjointe au maire de Lyon, accompagnée dans cette réflexion par Mme Catherine Espinasse, représentante de l'Etat, Messieurs Marc Garcin, délégué de l'Association Dons Solidaires, Patrick Charvin, président de la Banque alimentaire du Rhône, Henri de Rohan Chabot, délégué général de la fondation France Répit et membre du Conseil de Surveillance de la Fondation.



OSER LE VERBE AIMER EN PROTECTION DE L'ENFANCE... Philippe Gaberan, docteur en sciences de l'éducation, auteur de nombreux livres sur l'éducation spécialisée et la protection de l'enfance nous a permis de réfléchir à la question du « savoir aimer » telle une compétence professionnelle dans le domaine de la protection de l'enfance. Dans notre quotidien, au sein de nos maisons d'accueil, nous avons à faire face à la folie, à l'intolérable, à la morbidité de certaines histoires. Notre société considère que les enfants ne doivent pas subir de maltraitance et se refuse à penser que des parents puissent détruire délibérément l'avenir d'un petit être sans défense, et pourtant...!



Nous faisons l'hypothèse aux AJD que le placement des enfants en danger représente bien une chance pour beaucoup d'entre eux, en leur garantissant l'accès à une relation affective sécurisante indispensable pour pouvoir grandir. Mais tisser du lien avec des enfants en situation de grande souffrance, abandonnés par leurs parents défaillants, n'est pas aisé et la relation d'appropriation précède toujours la relation éducative ! Parfois cette relation met du temps à s'instaurer, parfois il y a des ratés, des petites avancées et beaucoup de grandes reculades... Nous constatons alors que le focus se porte toujours sur les dysfonctionnements au risque de masquer ce qui réussit. Le lien affectif durablement entretenu au sein de nos maisons entre l'adulte et l'enfant, offre à ce dernier une chance de lutter contre la fatalité absurde de son parcours de vie. La protection de l'enfance, osons le dire, est une institution où « savoir aimer » permet aux enfants de retrouver l'envie de vivre.

3) Diversifier les financements et augmenter la collecte de fonds

Histoires vraies

Pour compléter les actions de communication et favoriser la collecte de fonds propres, en 2017 nous avons bien entendu poursuivi l'édition de notre revue trimestrielle « Histoires Vraies » qui est destinée à nos 18 000 abonnés dont de nombreux donateurs. Toutes les personnes intéressées peuvent accéder à la revue en téléchargement libre sur notre site internet.

Brocante



Deux brocantes ont été organisées encore cette année avec plus de 15 000 visiteurs et acheteurs lors des deux weekends de vente. L'engagement des équipes et des bénévoles est bien réel aux AJD, tout comme le soutien de nos bienfaiteurs et amis qui s'avère toujours plus important pour nous aider à mieux accueillir les personnes en souffrance. Ensemble, nous offrons des moyens extrêmement utiles pour lutter contre l'exclusion sociale morbide à laquelle beaucoup sont confrontés aujourd'hui.

Au total, une équipe de 80 bénévoles s'est engagée toute l'année 2017 auprès de la Fondation pour préparer les deux éditions de cet événement phare dans la collecte de fonds. Les bénévoles sont répartis en deux groupes : en amont, ceux qui assurent le ramassage des dons, en aval ceux qui gèrent le fonctionnement de la brocante à proprement parler. 200 bénévoles sont intervenus plus ponctuellement pour l'organisation des deux ventes annuelles.

Deux brocantes totalement réussies avec des acheteurs venus nombreux pour la grande joie de tous. Lors de ces brocantes, comme à chaque fois, des jeunes accueillis au sein de nos établissements, tels que cette année ceux du Moulin du Roure, de Pomme d'Api, du Foyer Chalets, de la Prévention Spécialisée, étaient présents pour apporter une aide précieuse aux bénévoles.

Plus que des acheteurs, nos visiteurs sont de véritables partenaires de la Fondation AJD qui mène son inlassable combat pour aider enfants, adolescents et adultes en situation de fragilité, détresse et/ou exclusion.

La brocante est aussi le rendez-vous des amateurs de vélo qui viennent confier leur 2 roues à l'équipe d'AJD Cycles qui accueille durant l'année des jeunes en recherche de projets et d'orientation et certains décrocheurs scolaires. Les responsables, les moniteurs et les jeunes présents lors de la brocante ont montré une disponibilité sans faille durant cette manifestation très importante pour la Fondation.

La brocante de la Fondation AJD est une manifestation exceptionnelle, sa réussite est le fruit d'un engagement bénévole et d'une mobilisation désintéressée au service des bénéficiaires de nos établissements. Elle est aussi le fruit d'une collecte extrêmement importante de dons en nature auprès de nos généreux donateurs. C'est en vertu de leur générosité et de la confiance qu'ils ont envers la Fondation, que nous avons décidé en 2017 de briguer le label du « Don en Confiance ».

La labellisation par le Comité de la Charte du Don en Confiance

Nous sommes fiers d'avoir obtenu en octobre 2017, le label du DON EN CONFIANCE délivré par le Comité de la Charte du Don en confiance.

La démarche de labellisation de la Fondation par le Comité de la Charte du don en confiance a été un processus dynamique d'interrogation et de mise en perspective qui nous a permis d'améliorer notre lisibilité envers les donateurs et nous apporte une méthodologie rigoureuse nécessaire aujourd'hui dans toute organisation. Le processus de labellisation est un gage de transparence dans l'avenir pour la Fondation AJD.



CE QU'APPORTE LE LABEL "DON EN CONFIANCE" A LA FONDATION

La mission du Don en confiance est de nourrir la confiance des donateurs et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et en contrôlant le respect.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel public à la générosité, permet de remplir un double objectif :

- Encourager la générosité des personnes privées, physiques ou morales,
- Renforcer les capacités d'action et d'innovation des associations et fondations par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement.

→ **Pour le public :**

- L'existence auprès des organisations à but non lucratif menant des missions d'intérêt général d'un contrôle appuyé sur des principes déontologiques transparents
- Une incitation à aider les organisations financièrement, notamment

→ **Pour les donateurs, personnes physiques et morales :**

- Un tiers de confiance dont l'intervention permet de les conforter dans leur choix de soutenir telle ou telle organisation labellisée "Don en Confiance"
- Un gage de transparence et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales

→ **Pour les organisations labellisées "Don en confiance" :**

- Un facteur de développement et/ou de pérennité par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise par la gouvernance de son organisation
- Un gage de confiance pour leurs donateurs particuliers ou entreprises et leurs financeurs privés
- Le bénéfice d'un label reconnu dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- La sécurité d'un regard extérieur pour la gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration du fonctionnement interne
- Une déontologie adaptée co-construite collectivement
- Un savoir-faire et une connaissance partagée des problématiques du secteur à partir d'une expérience de plus de 25 ans
- Une participation en tant que membre à la vie associative du Don en confiance

→ **Pour le secteur associatif :**

- Une référence unique en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- Une incitation au progrès par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- Un garde-fou de l'évolution des pratiques de collecte du marché

→ **Dans l'intérêt général et collectif :**

- Un contrôle continu et indépendant de l'utilisation de fonds privés collectés.
- Une rigueur dans l'utilisation des fonds issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général

La Fondation a des équipes riches de compétences et de savoir-faire et elle a la chance d'avoir de généreux donateurs, elle doit utiliser ces atouts pour étendre ses actions, développer de nouveaux services pour accueillir plus de personnes qui frappent à sa porte, contribuer à soulager leur détresse et à les réinsérer dans leur vie familiale et sociale.

ACTIONS MENEES EN 2017, DES OBJECTIFS ET DES OBJECTIONS ...

De l'urgence à la stratégie... Accueil des Mineurs Non Accompagnés :

2017 fut l'année d'un très fort accroissement des demandes d'accueil de mineurs non accompagnés. Cette réalité - nouvelle en terme de nombre - mais ancienne si l'on considère les flux migratoires depuis ces dernières décennies, contraint les Pouvoirs Publics à agir afin d'organiser des réponses adaptées en comptant sur la mobilisation des associations principales opératrices au sein de l'action sociale.

Force a été de constater cette année face à l'amplification des besoins et aux contraintes budgétaires que l'urgence a précédé la stratégie faisant l'économie de la pensée !

Quand l'urgence tue la créativité :

La mise en action par redéploiement de moyens pour répondre à un afflux massif de personnes mineures et majeures arrivées sur le territoire français trouve ses limites lorsque le redéploiement se fait par le biais de moyens obsolètes et dépassés et ceci dans l'urgence. Le « besoin panique » des pouvoirs publics contraint les associations à être réactives (ce qu'elles savent très bien faire) pour mettre en œuvre des réponses prototypées et à moindre coût qui pourront se démultiplier pendant la période de crise, mais qui deviendront totalement et rapidement inopérantes par manque de structuration et d'anticipation.

Les flux migratoires ont toujours existé, il est donc « urgent de s'arrêter pour réfléchir » à une politique commune en Europe et dans le Monde afin de structurer un accueil digne facilitant l'intégration des personnes, car le travail des associations et la bonne volonté des citoyens ne sont que goutte d'eau face à l'ampleur des mouvements de populations actuels et à venir !

Le partenariat comme moyen d'action incontournable : Accueil des adolescents à difficultés multiples :

Le jeu d'acteurs multiples induit des contraintes en matière d'échange et de partage d'informations préoccupantes et exige un positionnement institutionnel clair, un maillage territorial des interventions, et une confiance réciproque pour garantir la pluralité des approches dans le respect des places de chacun.

En 2017 nous avons été également confrontés à une forte demande d'accueil pour ces « adolescents à difficultés multiples » vocable qui désigne des adolescents au comportement très souvent à la limite du tolérable. Leurs difficultés accompagnées de violence, d'agressivité et d'instabilité ne permettent pas leur accueil en établissement classique. La Fondation a donc mis en œuvre les moyens nécessaires à des accueils innovants en créant un lieu de vie adapté à leur prise en charge (Maison de Rochetoirin). Ce projet expérimental en 2017 a vocation à évoluer en 2018 en fonction du bilan de l'année écoulée. La création de réponses innovantes n'est pas simple et demande des ajustements et des évolutions. Apprendre à partir des expériences est un signe d'intelligence et d'ouverture.

Prévenir et traiter la radicalisation chez les jeunes : En partenariat avec l'Institut Régional Jean Bergeret, la Fondation AJD a mis en œuvre dès 2016 un Dispositif d'Appui pour la Prévention des Risques de Radicalisation. Ce programme s'est poursuivi en 2017, destiné aux Jeunes de 13 à 25 ans signalés pour risque de radicalisation. L'action s'adresse aussi aux parents / familles de ces derniers. Elle est financée par l'Etat.

Développer la Prévention spécialisée dans le Rhône : Réponse à l'appel à projet du Département pour lancer le développement d'AJD Prévention Spécialisée sur les territoires de Tarare et l'Arbresle en 2018 et poursuivre l'engagement déjà opérationnel sur la commune de Brignais.

Les actions réalisées en « Prévention Spécialisée » visent à favoriser la remobilisation des jeunes et à les aider à verbaliser leur mal-être pour les conduire à s'intégrer socialement et professionnellement, à raccrocher scolairement, se remettre en mouvement, sortir des relations virtuelles sur internet qui sont un danger pour les plus fragiles, etc. Il est tout aussi important de soutenir les familles dans une histoire familiale parfois difficile, d'aider les adolescents et jeunes majeurs à ne pas s'isoler socialement, etc.

Insertion par le travail :

La Fondation AJD développe un parcours d'insertion pour les bénéficiaires du RSA, en lien avec l'association MIRLY-SOLIDARITE pour promouvoir l'épanouissement personnel et professionnel des publics très éloignés de l'emploi. En 2017 le partenariat AJD/ MIRLY-SOLIDARITE s'est développé plus largement encore pour ouvrir des nouvelles perspectives d'insertion à partir de l'atelier menuiserie et des services d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

La Fondation soutient financièrement, sur ses fonds propres, la mise en œuvre d'une restructuration des ateliers menuiserie pour développer de nouveaux métiers d'insertion par le biais du développement durable et de la brocante AJD. Ce projet, MIRLY/AJD Développement Durable a vocation à se poursuivre en 2018.

La Fondation s'est engagée toute cette année aux côtés de ses partenaires pour répondre aux besoins par :

- La création de 12 places en appartement (colocation) et 10 en un petit collectif pour l'accueil des MNA (mineurs non accompagnés),
- Le développement de nouveaux séjours AJD vacances destinés aux familles et enfants fragilisés, identifiés par les assistantes sociales de secteur,
- La mise en œuvre d'actions partenariales avec la Préfecture et l'organisation d'un séjour pour lutter contre la radicalisation des adolescents,
- La mise en œuvre de réponses pour prendre en charge l'accueil d'adolescents en « urgence » avec 4 places destinées aux jeunes présentant des troubles associés,
- L'expérimentation d'actions innovantes en partenariat avec 3 grandes associations lyonnaises avec pour objectif de favoriser la continuité du parcours de la personne accompagnée dans le cadre d'une prise en charge bienveillante et inventive (création d'une plateforme commune prévue en 2018).

Pour que la pensée préexiste à l'action, la Fondation a cherché à favoriser :

- L'aboutissement du projet de la Fondation qui a été finalisé fin 2017,
- L'adéquation du fonctionnement des établissements pour maîtriser les axes de développement qui doivent reposer sur une vision commune et partagée entre les partenaires et la Fondation,
- La participation de la Fondation dans les orientations des schémas des solidarités, portés par les Pouvoirs Publics : participation aux travaux du Projet Métropolitain des Solidarités, et à ceux du Schéma Départemental des Solidarités,
- Une gouvernance constructive des instances de la Fondation avec l'arrivée d'un nouveau membre au directoire et d'un nouveau président au Conseil de Surveillance,
- Une mise en œuvre concrète de la transition numérique au sein des établissements avec, entre autre, la nouvelle RGPD (règlementation générale européenne sur la protection des données personnelles),
- Une logique de parcours des personnes accompagnées et des d'enfants placés en institution : la réflexion du Comité Pédagogique sur les postures professionnelles adaptées aux besoins des publics accueillis, lancée en fin d'année 2017, se poursuivra en 2018.

REMERCIEMENTS :

Les associations sont des vecteurs de solidarité entre les peuples et entre les individus. La Fondation remercie toute son équipe. L'engagement de nos professionnels et bénévoles, le soutien financier de nos bienfaiteurs et mécènes, et le partenariat avec les Pouvoirs Publics, sont la combinaison gagnante qui permet la poursuite des actions de la Fondation depuis bientôt 75 ans.

Notre action ne pourrait pas exister sans le soutien de nos principaux partenaires institutionnels et nous tenons à les remercier de leur présence à nos côtés.

Ceux qui assurent le financement des établissements :

- La Métropole de Lyon,
- La Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale,
- La Direction Territoriale Rhône & Ain de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- La Ville de Lyon,
- Le Conseil Départemental de l'Allier, du Cher, de la Creuse, du Rhône,
- La Caisse d'Allocations Familiales.

Ceux qui agissent à nos côtés :

- La Direction de la Jeunesse et des Sports, La Direction de la Protection de l'Enfance de la Métropole de Lyon,
- L'Education Nationale, le Tribunal pour enfants, la Police et la Brigade des mineurs,
- La mairie de Caluire, mairie de Lyon et Mairies d'arrondissement 5^{ème} et 9^{ème}, mairie d'Amplepuis (69), de Saint Anthème (63), de Pionnat (23), de Montbrison (42),
- Et tous nos partenaires sociaux sur les territoires d'implantation de nos services et établissements (mairies de la couronne ouest de Lyon, Maisons du Rhône, Maisons de la Métropole), pour ne citer que les principaux.

Le travail avec le COFRADE : Conseil Français pour la Défense des Droits de l'Enfant dont la Fondation est administratrice :

Il est un atout supplémentaire sur le plan de la réflexion éthique : Pour exemple : Mardi 12 décembre 2017, le COFRADE était auditionné au Sénat par le groupe de travail sur les infractions sexuelles. Sur la base de nos travaux à propos des violences sexuelles sur mineurs, l'équipe du COFRADE a présenté ses propositions concernant notamment l'âge du consentement aux relations sexuelles, la question de la prostitution des mineurs, et d'autres lacunes juridiques existant dans le droit français s'agissant de protéger les enfants contre des relations sexuelles non consenties.

Les sénateurs ont trouvé très intéressante la proposition du COFRADE d'établir une présomption de non-consentement aux relations sexuelles incestueuses allant jusqu'à 18 ans, ainsi que l'idée d'instaurer des paliers dans l'âge du consentement permettant une protection adaptée de tous les mineurs jusqu'à 18 ans. Plusieurs personnes / autorités étatiques travaillant à l'évolution des textes et pratiques sur ce sujet.

En novembre 2017, le COFRADE diffusait un document relatif aux défaillances dans la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Suite à la remise de ce document, qui a été élaboré en partie grâce aux retours de terrain de la part des associations adhérentes, nous avons rencontré les autorités lors de différents temps de travail avec le Cabinet de Monsieur MACRON, et la ministre Agnès BUZIN.

Dans le cadre des Comités d'entente nous avons également rencontré le défenseur des Droits : Monsieur TOUBON sur la question relative à l'accueil des mineurs non accompagnés.

Le COFRADE regroupe de nombreuses associations et fondations qui souhaitent voir la Convention Internationale des Droits de l'enfants appliquée dans l'ensemble des pays membres. En 2017 le travail du COFRADE a été intégré au rapport de la France pour l'ONU.

4) Les chiffres clés de l'activité en 2017

En 2017 le montant total des ressources publiques finançant le fonctionnement de nos établissements s'élevait à 12 674 145 €.

Sur le plan des activités, la Fondation a enregistré des produits à hauteur de 12 616 530 € qui se répartissent en 12 129 575 € de fonds publics versés et 486 955 € de prestations de services.

Accompagnement par le logement et l'hébergement : 2 408 personnes accueillies et 88 personnes suivies par le service RSA :

- 1401 personnes dont 41 enfants reçues en accueils ponctuels de jour à ORÉE AJD,
- 471 personnes hébergées au sein des CHRS (1) du pôle hébergement,
- 234 jeunes de 16 à 26 ans hébergés au foyer de jeunes travailleurs MAJO Parilly,
- 254 enfants partis en vacances avec les camps AJD vacances, dont 151 en individuel et 103 en séjours familiaux,
- 45 familles parties en séjours AJD Familles (48 adultes et 103 enfants),
- 88 personnes en voie d'exclusion sociale et professionnelle suivies par le service RSA (2).

Protection de l'Enfance et prévention : 1281 personnes prises en charge :

- 340 enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance dans nos maisons et services enfance : Bosgenet, Foyer Chalets, Moulin du Roure, Pomme d'Api, SAPMN, SAMIE, Trois Planches,
- 128 mineurs isolés (dont seulement 4 filles) suivis à partir des hôtels et lieux d'hébergement diffus dans notre service SAMIE (3),
- 638 jeunes (75% de garçons) de 12 à 25 ans suivis au sein du service de prévention spécialisée dont la moitié en suivi régulier,
- 145 jeunes accueillis aux ateliers de la CAPS (4) dont 30 % en réparation de vélos et 16 % en chantiers rénovation/peinture et 54 % au titre des actions éducatives en chantiers d'équipe.

Notes : 1 : Centre d'hébergement et d'insertion sociale - 2 : Service d'accompagnement des personnes bénéficiaires du Revenu Social d'Activité - 3 : Service d'accompagnement des mineurs isolés (mineurs non accompagnés) - 4 : Cellule d'Appui aux services de prévention spécialisée du département.

Tableau de l'activité 2017 des établissements habilités :

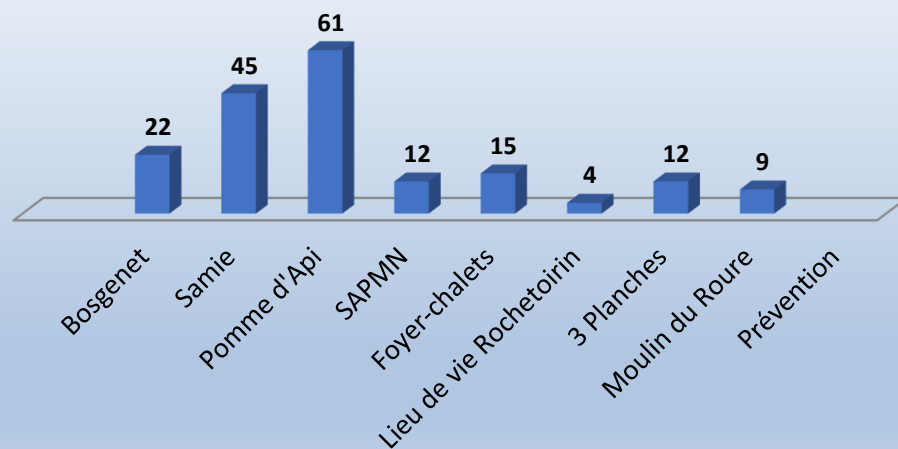
Le pôle enfance : Les sorties donnent lieu à une autre prise en charge selon l'âge et le projet du jeune. Les sorties dites « autonomes » caractérisent le départ des personnes en totale autonomie.

POLE ENFANCE 2017

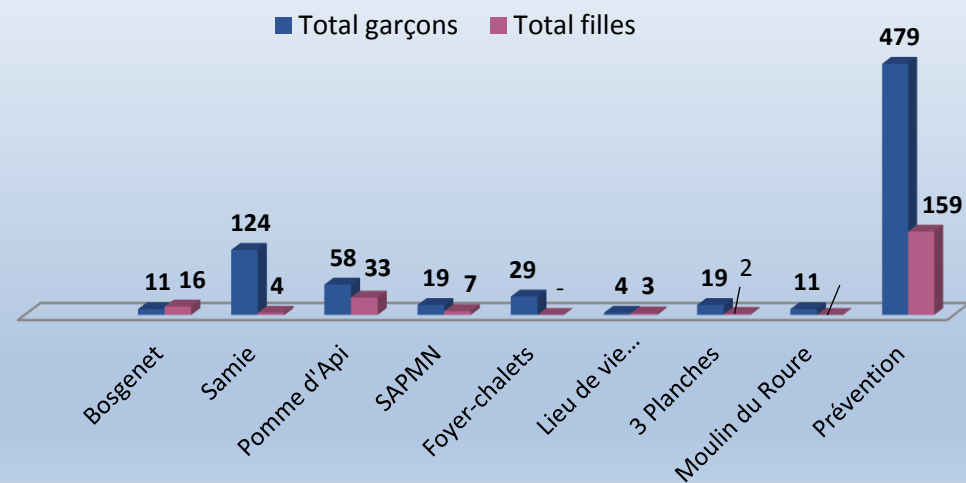
Etablissement	Capacité	journées budgétées	journées réalisées	Nb mineurs suivis		Nb majeurs suivis		Total garçons	Total filles	décrocheurs scolaires		en scolarité			sortis en 2017		Sortie autonome	
				garçons	filles	garçons	filles			garçons	filles	garçons	filles		garçons	filles	garçons	filles
Bosgenet	22	8 030	8 223	10	14	1	2	11	16	-	-	11	16		3	2	2	-
Samie	45	15 932	16 121	124	4	-	-	124	4	-	-	89	4		80	4	76	3
Pomme d'Api	61	18 409	19 236	40	16	18	17	58	33	11	5	35	17		29	10	11	4
SAPMN	12	4 161	4 100	19	7	-	-	19	7	19	7				6	4	4	2
Foyer-chalets	15	4 657	4 898	24	-	5		29	-	13		16			12		7	
Lieu de vie Rochetoirin	4	1 168	499	4	3			4	3	4	2		1		4	3	4	3
3 Planches	12	3 727	4 198	17	2	2		19	2	10	2	9			8	1	1	
Moulin du Roure	9	2 792	2 847	8		3		11	-	6		5			4		1	
Prévention				239	80	240	79	479	159									
Total	180	58 876	60 122	485	126	269	98	754	224	63	16	165	38	-	146	24	106	12

A la différence de 2016, cette année les 48 places d'hébergement des Mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance de la MAJO (dont 30 MNA) ont été intégrées dans les tableaux d'activité globale hébergement FJT/MAJO.

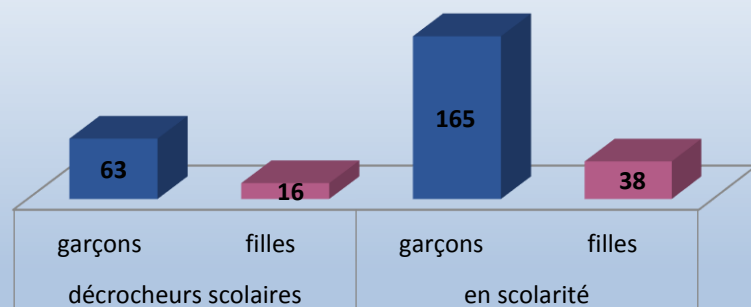
Capacité d'accueil selon autorisation



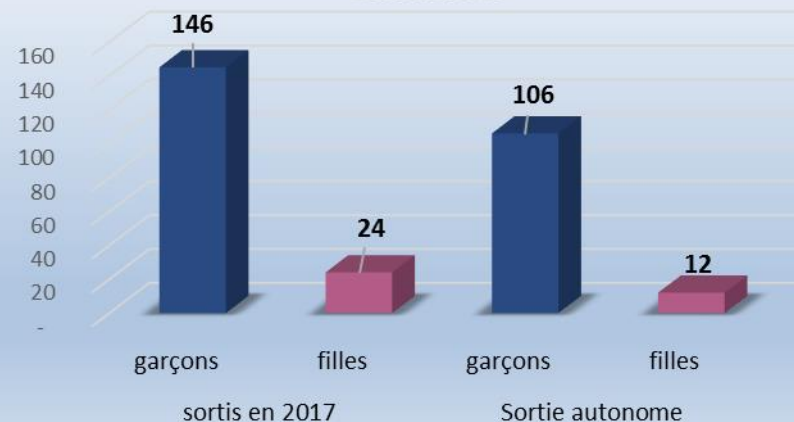
Nombre d'accueil dans les établissements du pôle enfance



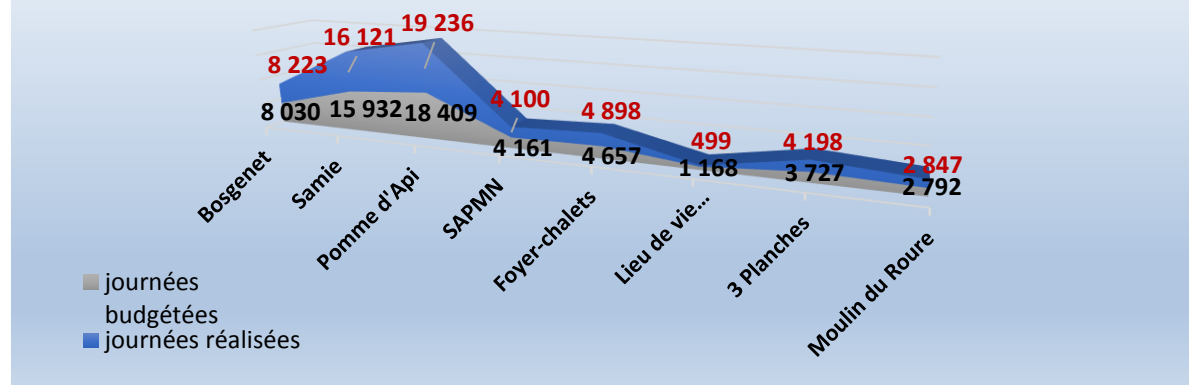
Scolarité et formation Pôle enfance vs décrochage scolaire



Sortie des établissements Pôle enfance



Journées budgétées / réalisées Pôle enfance



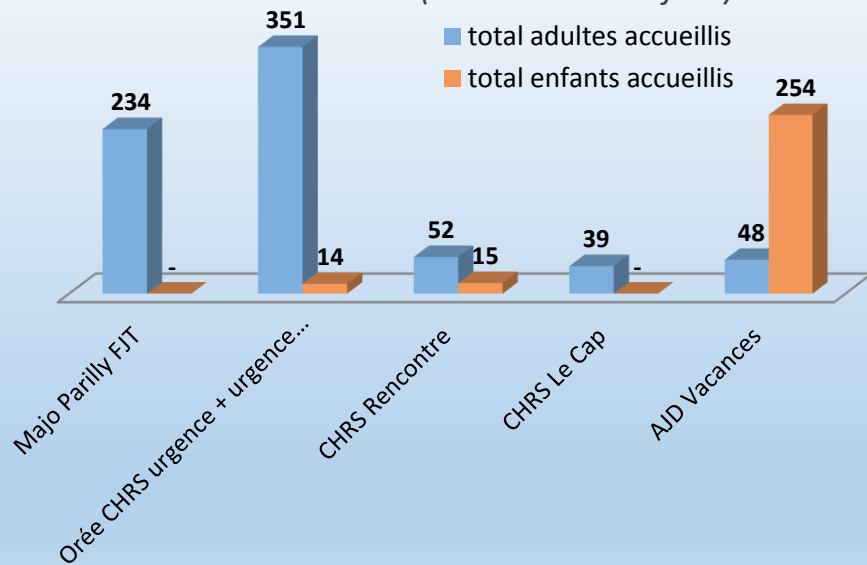
Les établissements du secteur protection de l'enfance accueillent un plus grand nombre de garçons chaque année et ceci est aussi le cas en 2017. Les demandes d'accueil pour les filles sont moins nombreuses car elles représentent un effectif inférieur de façon générale en protection des adolescents, et de plus, 2 de nos établissements n'accueillent que des garçons.

Hébergement : comprend nos trois Centres d'Hébergement et d'Insertion Sociale – CHRS, la MAJO, le service AJD Vacances et notre service RSA :

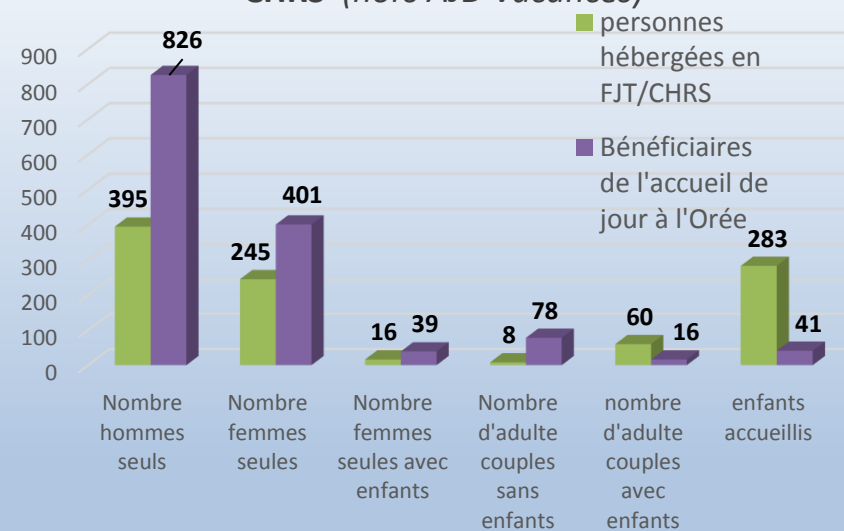
POLE HEBERGEMENT 2017

Etablissement	Capacité	journées budgétées	journées réalisées	Nombre hommes seuls	Nombre hommes seuls avec enfants	nombre d'enfants	Nombre femmes seules	Nombre femmes seules avec enfants	nombre d'enfants	Nombre d'adulte couples sans enfants	nombre d'adulte couples avec enfants	nombre d'enfants	total adultes accueillis	total enfants accueillis	total personnes accueillies	Sorties en 2017	sorties autonome
Majo Parilly FJT	136	47 158	48 951	177	-	-	57	-	-	-	-		234	-	234	99	94
Orée CHRS urgence + urgence pérenne	77	28 105	24 429	206	-	-	132	7	10	-	6	4	351	14	365	363	241
CHRS Rencontre	73	26 645	23 800	12	-	-	17	9	10	8	6	5	52	15	67	76	61
CHRS Le Cap	40	14 600	12 922	-	-	-	39						39	-	39	44	27
AJD Vacances			2 384			151					48	103	48	254	302		
Total personnes hébergées CHRS / FJT	326	116 508	110 102	395	-	-	245	16	20	8	12	9	676	29	705	582	423
Total personnes hébergées Vacances inclus	326	116 508	112 486	395	-	151	245	16	20	8	60	112	724	283	1 007	582	423
Orée accueil de jour	75	11 175	11 175	826	-	-	401	39	33	78	16	8	1 360	41	1 401	-	-
Total personnes accueillies	401	127 683	123 661	1 221	-	151	646	55	53	86	76	120	2 084	324	2 408	582	423

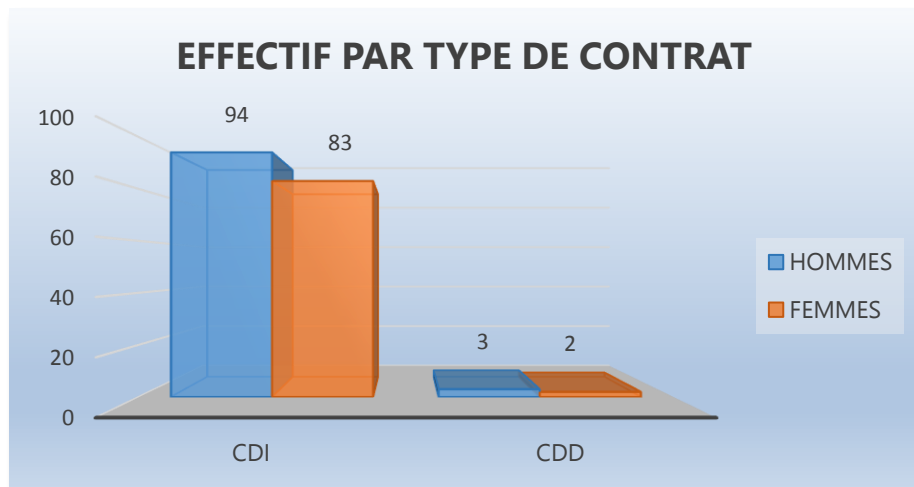
Nombre de bénéficiaires hébergés, AJD Vacances inclus (hors accueil de jour)



Bénéficiaires du pôle hébergement FJT et CHRS (hors AJD Vacances)

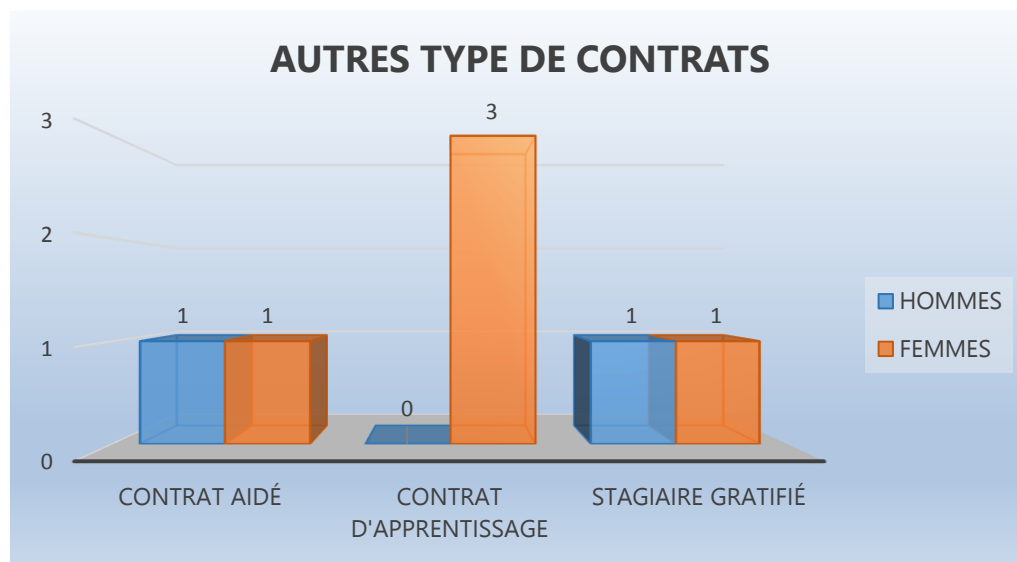


Les ressources humaines en 2017

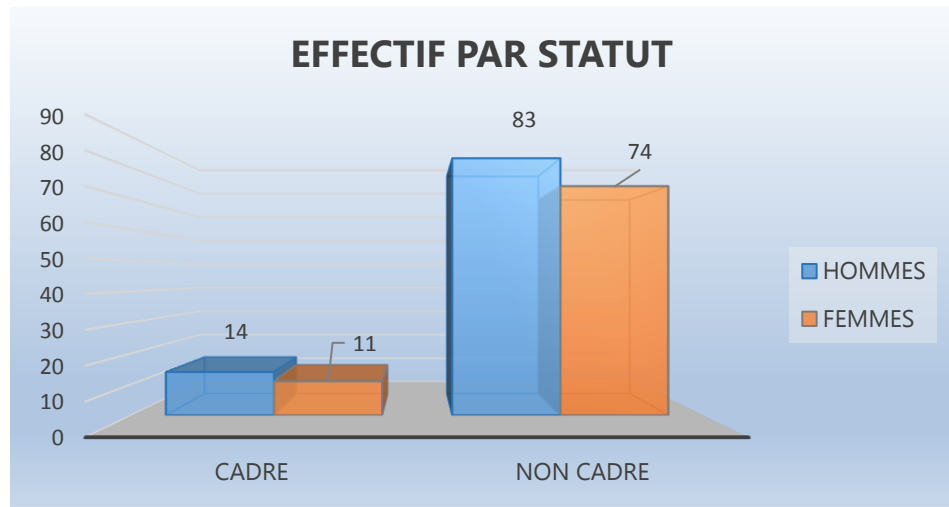


Les stagiaires non rémunérés qui effectuent un stage de moins de 2 mois pour leur formation, n'apparaissent pas dans le graphique. Ils sont au nombre de 22 accueillis en 2017 toutes formations confondues.

La Fondation a augmenté le nombre de salariés en 2017 du fait de la création du lieu de vie de Rochetoirin et de la création de 22 places d'accueil des MNA. L'impact se verra en 2018 car les embauches se sont réalisées surtout fin décembre 2017 et début 2018.



La Fondation souhaite favoriser l'emploi des jeunes et a réalisé « l'embauche » de plusieurs jeunes dans le cadre des services civiques.



Les hommes sont sensiblement plus âgés que les femmes

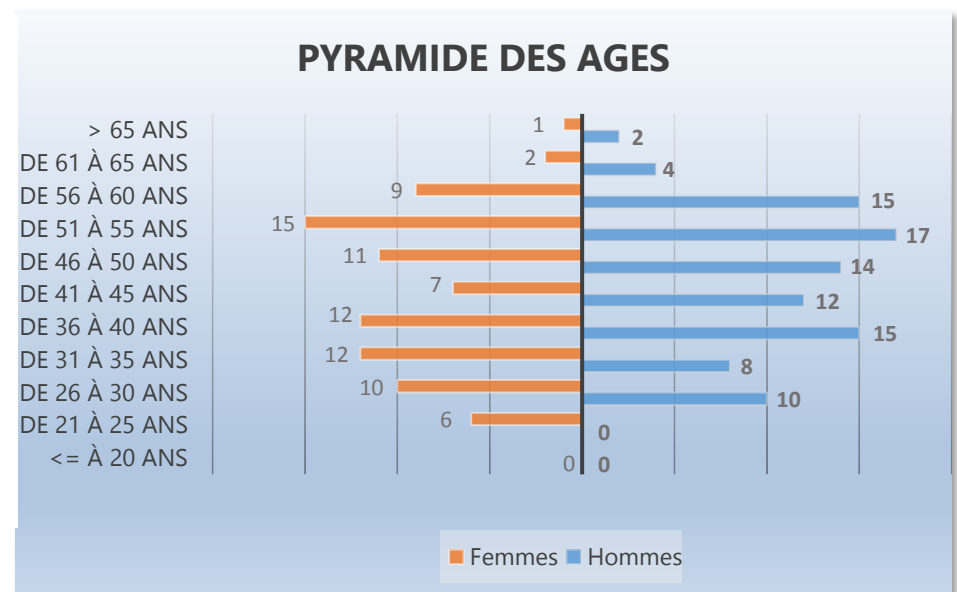
Parmi les cadres :

7 font partie du siège social dont :

- 3 direction générale / directoire - 1 DAF
- 2 service RH - 1 comptable

18 sont salariés des établissements dont :

- 6 directeurs et 2 directrices
- 6 chefs de service et 3 cheffes de service, 1 assistante du pôle hébergement



MOUVEMENTS SUR L'ANNÉE 2017 :

EMBAUCHES

	HOMMES	FEMMES
Embauches CDI	14	11
Embauches CDD	50	30
Embauches Autres	21	19
Total	85	60

DEPARTS

	HOMMES	FEMMES
Démission	5	1
Décès	1	0
Départ à la retraite	1	1
Licenciement	4	0
Rupture conventionnelle	7	10
Fin de contrat CDD	66	42
Rupture période d'essai	1	1
Total	85	55

Le nombre de CDD inclut les contrats saisonniers de directeurs et animateurs que nous recrutons durant les vacances scolaires pour notre service AJD Vacances qui organisent des séjours et camps pour enfants, adolescents et familles.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2018

3 scénarii sont dominants aujourd'hui au sein du tissu associatif des associations gestionnaires des secteurs de l'éducation, la formation, la protection sociale et médico – sociale, l'insertion professionnelle d'après les observatoires de la vie associative :

L'épuisement associatif

- Disparition progressive d'une partie des associations du secteur SMS (Social et Médico-Social)
- Effritement de la mobilisation bénévole
- Une plus grande résistance des formes militantes et contestataires
- Recentrage sur une économie associative des pauvres et des marges

Le conformisme associatif

- Fort mouvement de concentration des associations
- Renforcement du pouvoir managérial
- Immobilisme institutionnel défensif

La persistance associative

- Restructuration (mutualisations, coopérations) pour accroître la capacité de résistance des associations
- Maintien de l'équilibre pouvoir politique / pouvoir gestionnaire
- Action auprès des Pouvoirs Publics pour maintenir une offre plurielle

La Fondation quant-à elle, poursuivra son scénario de « construction de demain » telles que les orientations ont été fixées par le projet 2017- 2021 pour :

- Inventer des réponses avec les personnes accueillies suivant un principe de participation
- Construire un équilibre entre pouvoir politique et pouvoir gestionnaire
- Adapter la gestion financière et développer la collecte de fond pour gagner en autonomie et liberté d'entreprendre
- Faire évoluer les métiers et développer de nouvelles compétences
- Cultiver et transmettre les valeurs fondatrices d'AJD
- Agir de manière volontariste avec d'autres (Co construire collectivement des réponses adaptées et innovantes)

Pour rappel des orientations prises pour le quinquennat 2017-2021 :

RENFORCER NOTRE IDENTITE ET NOTORIETE

- Affirmer nos valeurs et nos principes, pour garantir que les actions engagées s'inscrivent dans nos finalités. Ce sont ces valeurs et principes qui doivent nous différencier du secteur lucratif en particulier,
- Faire connaître la Fondation en modernisant notre communication, pour gagner en visibilité.

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET SON PILOTAGE

La Fondation doit pouvoir disposer d'outils d'analyse, de décision et de contrôle, efficaces et rapides, qui garantissent à la fois la lisibilité des actions pour le Conseil de Surveillance et la possibilité, pour le Directoire et les acteurs de terrain, de conduire les actions de manière efficace et autonome.

DÉVELOPPER ET ÊTRE AU CŒUR DE DISPOSITIFS PARTENARIAUX

- Créer de la cohérence dans nos dispositifs et être présents sur le terrain pour tisser du lien,
- Fidéliser les partenariats, animer des réseaux, fédérer et être au cœur de l'analyse des besoins,
- Rechercher des financements et des modes de communication nouveaux,
- Faire partager nos valeurs et nos espoirs.

ÊTRE LIBRES ET INNOVANTS

Pour cela, il est indispensable de développer nos ressources propres et donc de penser un développement de la politique de communication de la Fondation envers ses donateurs, bénévoles et partenaires pour favoriser la collecte de fonds. Travailler aussi avec nos financeurs pour diversifier nos ressources.

ÊTRE UNE FORCE DE PROPOSITION APOLITIQUE

La sauvegarde et le renforcement des compétences et de l'expertise participe au renforcement du corps social auquel AJD se doit de participer.

SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT

- Contrôler le fonctionnement et la cohérence des établissements,
- Former l'encadrement et les salariés,
- Poursuivre la démarche qualité avec le comité de la Charte du Don en Confiance et le recours aux évaluations internes et externes.

RAPPORT FINANCIER

1. Rapport du comité financier

Au 31 décembre 2017, les fonds propres de la Fondation s'élèvent à **14 802 883 €**. Ils comprennent notamment la dotation de la Fondation à hauteur de **14 749 260 €**, qui est composée d'un patrimoine immobilier pour un montant de **11 099 562 €** et de placements financiers pour **3 649 698 €**. La variation par rapport à l'année 2016 s'expliquant par l'alignement des valeurs des actifs immobilisés inscrites dans la dotation de la fondation à l'origine avec les mêmes valeurs de l'actif brut immobilisé au bilan. Par ailleurs, il a été constaté sur 2017 la cession de la maison situé 49 avenue Charles de Gaulle à Caluire, dans l'attente d'une reconstruction sur 2018.

Sur le plan financier :

La Fondation retient en matière de legs, le strict principe comptable appliqué aux fondations en passant les legs en produit par le biais du compte de résultat. La Fondation dispose d'un parc immobilier significatif qui constitue l'essentiel de son patrimoine. Il comprend 33 tènements immobiliers, d'une valeur brute comptable de **11 780 846€**.

L'endettement de la Fondation sur fonds propres (capital restant dû des emprunts) s'élève à **1 418 533 €** au 31 décembre 2017 (1 428 056 € en 2016). En 2017, les emprunts opérationnels d'un montant de **852 890 €** (927 731 € en 2016) ont leurs frais financiers, dans la plupart des cas, en quasi-totalité couverts par les prix de journée ou les dotations globales des établissements supportées par les organismes de tarification.

La trésorerie nette de la Fondation s'élève au 31/12/2017 à **5 877 221€** (4 705 347 € en 2016). L'augmentation s'explique principalement par la cession d'un actif immobilier.

Sur le plan des activités, la Fondation a enregistré pour l'année 2017 des produits à hauteur de	12 616 529 €	(12 220 327 € en 2016)
Principalement composés des prix de journée et des dotations globales des établissements,	12 129 575 €	(11 823 006 € en 2016)
De prestations de services et d'hébergement pour le solde	486 955 €	(397 321 € en 2016)

L'activité des établissements dans leur ensemble reste stable. Pour le secteur Enfance, le Foyer Chalets a vu sa capacité d'accueil augmentée en octobre 2016 par la création d'un lieu de vie sur la commune de ROCHETOIRIN, celle-ci s'est pérennisée en 2017.

En ce qui concerne les charges, pour la majeure partie des établissements, elles ont été contenues dans le cadre de leur enveloppe budgétaire respective.

La hausse des fonds propres de la Fondation au 31 décembre 2017 repose principalement sur le résultat positif de l'exercice.

Parmi nos différentes ressources, le bénévolat et le mécénat sont très importants. Ils permettent le financement de nouveau projets et de soutenir des actions mal ou non financées. Sans cette générosité de chacun ces actions ne pourraient perdurer dans le temps.

Les tableaux des pages suivantes donnent le détail des grands agrégats des éléments financiers de cet exercice.

2. Bilan

A. Actif

	Brut au 31/12/2017	Amortissements & provisions	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	140 699	101 053	39 646	69 462
Immobilisations incorporelles	140 699	101 053	39 646	69 462
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 371 924	6 256 475	12 115 449	12 960 836
Terrains	2 345 224		2 345 224	2 873 263
Constructions et agencements	13 314 518	4 549 439	8 765 079	9 316 999
Installations techniques, matériel et outillage	392 349	277 653	114 696	124 619
Autres immobilisations corporelles	2 028 492	1 429 383	599 110	633 956
Immobilisations corporelles en cours	291 341		291 341	12 000
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	18 512 623	6 357 528	12 155 095	13 030 298
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	498 234	282 815	215 419	306 233
Participations et créances rattachées à des participations	5 883		5 883	5 883
Autres titres immobilisés	44 637		44 637	39 254
Prêts	42 186		42 186	25 149
Autres immobilisations financières	405 528	282 815	122 714	235 947
TOTAL I	19 010 857	6 640 342	12 370 515	13 336 530
STOCKS ET EN-COURS	27 072		27 072	29 439
Matières premières et frs				
Autres approvisionnements	27 072		27 072	29 439
En cours de production (biens et services)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	97		97	11 196
CREANCES	679 369	9 531	669 838	463 139
Clients et comptes rattachés	433 303	9 531	423 772	355 149
Autres créances	246 067		246 067	107 990
Valeurs mobilières de placement	1 199 992		1 199 992	
Disponibilités	4 677 229		4 677 229	4 705 347
Charges constatées d'avance	79 023		79 023	61 129
TOTAL II	6 662 782	9 531	6 653 251	5 270 250
TOTAL GENERAL (I + II)	25 673 639	6 649 873	19 023 766	18 606 780

B. Passif

	Exercice 2017	Exercice 2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 952 051	15 920 214
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissements		
Réserves Excédents affectés à l'investissement	774 457	746 717
Réserves de compensation	40 378	
Réserves de trésorerie	757 924	757 924
Report à nouveau	(4 060 749)	(3 540 815)
Résultat de l'exercice	699 591	141 580
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	406 447	(181 061)
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	232 783	302 668
Provisions réglementées		25 951
TOTAL I	14 802 883	14 173 176
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	65 000	67 037
Provisions pour risques	65 000	67 037
Provisions pour charges		
FONDS DEDIES		1 994
- Sur subventions de fonctionnement		1 994
TOTAL II	65 000	69 031
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 278 677	2 363 742
Emprunts et dettes financières diverses	204 063	254 146
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 691	1 989
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	300 499	343 897
Dettes fiscales et sociales	1 288 910	1 300 901
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 885	89 477
Autres dettes	4 159	10 422
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	4 155 883	4 364 573
TOTAL GENERAL (I + II + III)	19 023 766	18 606 780

3. Compte de résultat

A. Produits

	Exercice 2017	Exercice 2016
Production vendue Services	12 616 529	12 220 326
Production vendue Biens	267 163	233 974
Libéralités reçues : Dons	737 684	624 672
Ventes de marchandises	17 426	18 399
Produits accessoires		
Sous-Total A	13 638 802	13 097 371
Production immobilisée stockée		
Subventions d'exploitation	544 570	512 782
Reprise sur provisions et amortissement, transfert de charges	339 450	315 719
Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Autres produits	330 198	353 530
Sous-Total B	1 214 218	1 182 032
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	14 853 020	14 279 403
Déficit d'exploitation		
Produits d'autres valeurs mobilières	43	60
Autres intérêts et produits assimilés	54 260	58 938
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change	22	112
Produits nets sur cessions de VMP	9 600	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	63 925	59 110
Déficit financier	(173 866)	
Sur opérations de gestion		1 129
Sur opérations de capital	1 423 361	20 100
Quote-part des subv d'investissements sur biens non renouvelables virée au résultat	69 885	67 885
Libéralités reçues : Legs		
Reprises de provisions et transfert de charges	1 994	8 075
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 495 240	97 189
Déficit exceptionnel		(62 595)
Reports des ressources non utilisées s/ex antérieurs		
Déficit		
TOTAL GENERAL	16 412 185	14 435 702

B. Charges

	Exercice 2017	Exercice 2016
Achats de marchandises	653	365
Variation des stocks de marchandises		
Achats stockés d'approvisionnements et matières premières	11 823	17 500
Variation des stocks d'approvisionnements	2 367	3 486
Autres achats et charges externes	4 424 114	4 416 424
Impôts, taxes & versements assimilés	683 786	735 615
Salaires et traitements	5 838 213	5 548 496
Charges sociales	2 646 387	2 509 119
Dotations aux amortissements sur immobilisations	732 166	710 822
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	9 547	6 948
Dotations aux provisions pour risques et charges	15 000	12 837
Autres charges	116 385	116 201
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	14 480 442	14 077 812
Excédent d'exploitation	372 579	201 591
Dotation aux amortissements et provisions	198 523	
Intérêts et charges assimilées, pertes de change	39 045	56 439
Charges nettes sur cessions de VMP	222	88
TOTAL CHARGES FINANCIERES	237 790	56 527
Excédent financier		2 584
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65 244	159 765
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	929 117	19
Dotations aux amortissements et autres provisions		
Engagements à réaliser s/ressources affectées		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	994 361	159 784
Excédent exceptionnel	500 878	
Excédent	699 591	141 580
TOTAL GENERAL	16 412 185	14 435 702

4. Tableau des flux

	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net	699 591	141 580
Dotations aux amortissements	732 166	710 822
Dotations aux provisions d'exploitation	24 547	19 785
Dotations dép. éléments financiers	198 523	
Reprises sur provisions d'exploitation	(23 950)	(71 191)
Reprises sur provisions éléments financiers		
QP. Subv. Virée au Résultat	(69 885)	(67 885)
Report Ress. Non utilisées	(1 994)	(8 075)
Reprise réserves de compensation		
Engagement à réaliser s/ ress. Affectée		
(Plus)/Moins-Values	(494 243)	(20 081)
Capacité d'autofinancement	1 064 754	704 954
Variation du BFR	(272 711)	207 532
Trésorerie dégagée par l'exploitation	792 044	912 487
Investissements corp et incorp	(786 081)	(4 005 047)
Investissements corp financés par legs		
Investissements participations (net)	(5 383)	(17 690)
Variation - Prêts immobilisés	(17 037)	85 127
Var. nette - Dépôts et cautions versées	2 059	(2 595)
(augm)/diminution créances rattachées	(87 348)	
Produits des cessions d'immobilisations	1 423 361	20 100
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(14 591)	4 155
Trésorerie affectée aux investissements	514 979	(3 915 951)
Emprunts souscrits	185 000	306 000
Emprunts remboursés	(269 364)	(247 843)
Var. Dépôts et Emprunts PSI	(50 083)	39 130
Subventions		10 000
Augm/(Diminution) des int. courus non échus	(701)	(290)
Trésorerie dégagée par le financement	(135 148)	106 997
Variation de la trésorerie	1 171 874	(2 896 467)

Trésorerie	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Disponibilités	5 877 221	4 705 347	7 601 814
Découverts	(1)		
Solde Trésorerie	5 877 221	4 705 347	7 601 814
Variation	1 171 874	(2 896 467)	7 945 708

(1) y compris intérêts courus à payer

5. Annexes des comptes annuels

A. Faits majeurs de l'exercice, règles et méthodes comptables

A1 - Faits majeurs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2017 la Fondation a continué son soutien à l'association Mirly-Solidarité, tout en mettant en place des mesures de restructuration.

Dans l'attente d'une reconstruction immobilière, une cession d'actif a été réalisée pour 1 200 000 €.

A2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation portent sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2017. Ils ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant :

- Le règlement n° ANC n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général en 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels ;
- Le règlement n° 99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques concernant l'évaluation et la réévaluation des éléments du patrimoine, ainsi que des contributions volontaires en nature ;
- Le règlement n°2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 ;
- Le règlement n°2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations, modifiant le règlement n°99-01.

Les comptes annuels de la Fondation AJD Maurice Gounon ont ainsi été établis selon les règles et méthodes du plan comptable général appliqué aux associations et fondations.

Les transactions réalisées entre établissements ou entre un établissement et le siège ont été éliminées. Le compte de résultat a fait l'objet d'une ventilation par établissement, afin de refléter l'activité de chacun d'entre eux.

Au 31 décembre 2017, le périmètre de la Fondation comprenait outre **la Brocante**, les 16 établissements et services suivants :

Nom	Adresse	Secteur d'activité	Effectif au 31/12/2017	Effectif au 31/12/2016
SIÈGE SOCIAL	69300 CALUIRE	SIÈGE	9	9
MAJO PARILLY	69200 VENISSIEUX	Enfance/hébergement	15	15
POMME D'API	69300 CALUIRE	Enfance	34	32
BOSGENET	23140 JARNAGES	Enfance	22	22
FOYER CHALETS/SAPMN	69300 CALUIRE	Enfance	18	22
MOULIN DU ROURE	63660 ST ANTHEME	Enfance	9	11
TROIS PLANCHES	69550 AMPLEPUIS	Enfance	10	10
PRÉVENTION / CAPS	69005 LYON	Enfance/Prévention Spé	19	22
VACANCES	69005 LYON	Enfance	2	1
SAMIE	69200 VENISSIEUX	Enfance / MNA	4	4
ENFANCE			133	139
RENCONTRE	69007 LYON	Hébergement	10	11
Le CAP	69005 LYON	Hébergement	11	11
L'ORÉE	69002 LYON	Hébergement	12	11
RMI/suivi RSA	69300 CALUIRE	Accompagnement social	2	2
HÉBERGEMENT			35	35
EFFECTIF TOTAL (CDI)			177	183

A3 - Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques, à l'exception de l'effet de la réévaluation du patrimoine immobilier enregistré le 1er janvier 2007 au sein de l'Association Les Amis de Jeudi Dimanche.

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée chaque fois que le recouvrement des créances semble compromis.

A4 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens concernés, selon le mode linéaire, à savoir :

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques, à l'exception de l'effet de la réévaluation du patrimoine immobilier enregistré le 1er janvier 2007 au sein de l'Association Les Amis de Jeudi Dimanche.
- Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée chaque fois que le recouvrement des créances semble compromis.

- Frais d'établissement	3 ans
- Logiciel	2 à 3 ans
- Aménagement des terrains	5 à 10 ans
- Construction :	
structure	40 à 60 ans
menuiseries intérieures & extérieures	15 ans
plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	15 ans
électricité, sécurité incendie	15 ans
aménagement	8 à 10 ans
- Matériel et outillage	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 6 ans
- Mobilier	3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

B. Notes relatives au bilan

B1 – Actif

B1.1 - Immobilisations incorporelles

B1.1.1 Mouvement des immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles ont varié ainsi au cours de l'exercice :

Rubriques	Montant au 01/01/17	Augmentation	Transfert Dotation	Diminution	Montant au 31/12/17
Immobilisations incorporelles					
Frais de constitution & Evaluation externe	103 355				103 355
Logiciels	37 343				37 343
Droit au bail					
Fonds commercial					
TOTAL	140 699				140 699

B1.1.2 Mouvement des amortissements des immobilisations incorporelles :

Les amortissements ont varié de la manière suivante :

Rubriques	Montant au 01/01/17	Dotation	Transfert Dotation	Diminution	Montant au 31/12/17
Immobilisations incorporelles					
Frais de constitution & Evaluation externe	(33 894)	(29 816)			(63 710)
Logiciels	(37 343)				(37 343)
TOTAL	(71 237)	(29 816)			(101 053)

B1.2 - Immobilisations corporelles

B1.2.1 Mouvement des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles ont varié ainsi au cours de l'exercice :

Rubriques	Montant au 01/01/17	Augmentation	Transfert Dotation	Diminution	Montant au 31/12/17
Immobilisations corporelles					
Terrains	255 965	176 382			432 347
Terrains issus de la dotation de la Fondation	2 617 298			(704 421)	1 912 877
Constructions	248 937				248 937
Constructions issues de la dotation de la Fondation	9 647 843			(461 158)	9 186 685
Agencement, aménagement, installation	4 154 132	91 546		(366 781)	3 878 896
Construction sur sol d'autrui					
Mobilier, matériel, installations, agencements, ...	2 366 264	238 812		(184 234)	2 420 842
TOTAL	19 290 439	506 740		(1 716 595)	18 080 583
Immobilisations en-cours et avance et acomptes					
Immobilisations en-cours Autres établissements (Fondation, Pom Api)	12 000	279 341			291 341
Avce & cde immobilisations					
Total immobilisations en-cours et avances et acomptes	12 000	279 341			291 341

Les immobilisations corporelles hors terrain ont été financées par des affectations d'excédent à hauteur de 27 740 €, par des emprunts souscrits en 2017 pour 185 000 € et par la trésorerie dégagée par la cession d'actifs pour une valeur de 46 979 €, le solde soit 70 639 € étant financé à travers les prix de journée. L'acquisition du terrain (Pomme d'Api) d'un montant de 176 382 € a été financée par un échange de terrain sans soulte.

B1.2.2 Mouvement des amortissements des immobilisations corporelles

Les amortissements ont varié de la manière suivante :

Rubriques	Montant au 01/01/17	Dotation	Transfert Dotation	Cession	Montant au 31/12/17
Immobilisations corporelles					
Constructions	(89 367)	(4 248)			(93 615)
Constructions issues de la dotation de la Fondation	(2 141 006)	(222 351)		278 294	(2 085 063)
Agencement, aménagement, installation	(2 503 540)	(208 180)		340 959	(2 370 761)
Constructions sur sol d'autrui					
Mobilier, matériel, installations, agencements, ...	(1 607 689) 	(267 571)		168 224	(1 707 036)
TOTAL	(6 341 602) 	(702 351)		787 478	(6 256 475)

B1.3 - Immobilisations financières

B1.3.1 Mouvement des immobilisations financières

Les immobilisations financières ont varié ainsi au cours de l'exercice :

Rubriques	Montant au 01/01/17	Augmentation	Transfert Dotation	Diminution	Montant au 31/12/17
Immobilisations financières					
Participations	5 883				5 883
Autres titres immobilisés	39 254	6 009		(625)	44 637
Prêts	25 149	163 618		(146 581)	42 186
Dépôts et Cautionnements versés	124 772	8 119		(10 178)	122 714
Autres créances immobilisées	195 467	100 000		(12 652)	282 815
TOTAL	390 524	277 746		(170 036)	498 234

Les créances immobilisées d'un montant de 282 815 € concernent d'une part des subventions attribuées en 1996 et renouvelées chaque année, et d'autre part une créance sur Mirly-Solidarité. Ces créances font l'objet d'une provision à 100 %. Les prêts font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur risque d'irrecouvrabilité.

B1.4 – Stocks

Ils sont constitués principalement de pièces détachées. Ces dernières font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur valeur d'inventaire.

B1.5 - Clients et autres créances

Rubriques	Montant au 31/12/17	à moins d'un an	à plus d'un an	Montant au 31/12/16
Clients et comptes rattachés	433 303	433 303		362 047
<i>dont Métropole & Conseil Général</i>	246 480	246 480		87 114
<i>dont DRPJJ</i>	10 549	10 549		120 685
<i>dont DDCS</i>				
<i>dont clients externes & usagers</i>	165 203	165 203		141 685
<i>dont autres (cafal, fonjep, mairies, etc.)</i>	10 360	10 360		9 212
Autres créances	246 067	246 067		107 990
Avances/acomptes sur commande	97	97		11 196
Charges constatées d'avance	79 023	79 023		61 129
TOTAL	758 489	758 489		542 361

Les créances clients sont principalement constituées de créances sur les organismes financeurs.

Les autres créances représentent des subventions à recevoir et diverses créances.

Les créances sur les usagers font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100% du montant de la créance lorsque cette dernière est antérieure à 6 mois à la clôture de l'exercice.

B1.6 - Produits à recevoir

Rubriques	Montant au 31/12/17	Montant au 31/12/16
Clients et comptes rattachés	710	784
Fournisseurs	2 019	28 170
Créances sociales	9 858	9 098
Subventions à recevoir	9 009	10 000
Dons et legs à recevoir	20 187	
Divers produits à recevoir	74 691	55 178
TOTAL	116 474	103 230

Les divers produits à recevoir concernent essentiellement le remboursement des frais de formation et des remboursements de salaires.

B1.7 - Variations des provisions sur actif immobilisé et circulant

Provisions	Montant au 01/01/17	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/16
sur immobilisations :				
incorporelles				
corporelles				
financières	84 292	198 523		282 815
TOTAL I	84 292	198 523		282 815
sur stocks				
sur clients	6 898	9 547	(6 914)	9 531
sur vmp				
TOTAL II	6 898	9 547	(6 914)	9 531
TOTAL (I + II)	91 190	208 069	(6 914)	292 345

B1.8 - Disponibilités

Au 31 décembre 2017, les disponibilités sont composées du solde de la trésorerie active pour un montant total de **5 877 220,65 €** (2016 : 4 705 347,13 €), dont divers placements financiers d'un montant au moins égal à **3 649 697,51 €** (2 478 232,34 € au 31.12.2016), correspondant au montant de la dotation Fondation des immobilisations cédées qui étaient incluses initialement dans le montant de la dotation Fondation.

B2 – Passif**B2.1 – Fonds propres**

Rubriques	Montant au 01/01/17	Affectation 2013	Affectation 2014	Affectation 2015	Affectation 2016	autre /	Montant au 31/12/17
Fonds Associatifs sans droit de reprise	2 127 695					(969 375)	1 158 320
Dotation Fondation	13 748 047				5 886	995 327	14 749 260
Subvention d'investissement affectée à des bien renouvelables	44 472						44 472
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	15 920 214				5 886	25 951	15 952 051
Ecarts de réévaluation sans droit de reprise							
ECARTS DE REEVALUATION							
Excédent affecté à l'investissement	746 717				27 740		774 457
Réserve de Trésor	757 924						757 924
Réserve de Compensation			3 705			36 673	40 378
AUTRES RESERVES	1 504 640		3 705		27 740	36 673	1 572 758
RAN EXCEDENTAIRE	2 657 991			(13 766)	86 904		2 731 129
RAN DEFICITAIRE	(6 161 525)			(529 929)	(117 364)		(6 808 819)
RTAT ASSO EXCED PROV 2015	166 710			(166 710)			
RTAT ASSO EXCED PROV 2016					102 770		102 770
RTAT ASSO DEFICIT PROV 2015	(203 991)			203 991			
RTAT ASSO DEFICIT PROV 2016					(85 829)		(85 829)
REPORT A NOUVEAU	(3 540 815)			(506 414)	(13 519)		(4 060 749)
Résultat 2013 sous Contrôle de tiers financeurs	415 080	(415 080)					
Résultat 2014 sous Contrôle de tiers financeurs	34 411		(3 705)				30 706
Résultat 2015 sous Contrôle de tiers financeurs	(630 553)	415 080		506 414		(36 673)	254 268
Résultat 2016 sous Contrôle de tiers financeurs					121 473		121 473
RESULTAT SOUS CONTRÔLE FINANCEUR	(181 061)		(3 705)	506 414	121 473	(36 673)	406 447
RESULTAT DE L'EXERCICE	141 580				(141 580)	699 591	699 591
TOTAL	13 844 557					725 543	14 570 100

(1) cf. note B2.4

Conformément aux statuts constitutifs de la Fondation, et suite à la modification de la dotation de la Fondation, cette dernière est constituée de tènements immobiliers à hauteur de 11 099 562 €, ainsi que des placements et disponibilités d'une valeur de 3 649 698 €.

Dans la colonne autre, les 25 951€ représente un apport en fonds propres de l'établissement Pomme d'Api lié au reclassement d'une provision réglementée.

La variation des capitaux propres provient (hors subventions d'investissements) :

- Du reclassement de la provision réglementée (Pomme d'Api) 25.9 K€
- Du résultat de l'exercice pour 699.6 K€

B2.2- Subventions d'investissements

La variation de la valeur nette comptable est égale au montant des nouvelles subventions d'investissements de l'exercice, diminuée de la quote-part des subventions virées au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués.

Rubriques	Montant au 01/01/17	Augmentation	Diminution	Amortissement quote-part	Montant au 31/12/17
Subventions d'investissements issues d'excédent	47 995			(8 643)	39 351
Subventions d'investissements inscrites au résultat	254 673			(61 242)	193 431
TOTAL	302 667		-	(69 885)	232 782

B2.3- Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

Rubriques	Montant au 01/01/17	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/17
Provisions risques sur établissements				
Litiges prudhommaux	67 037	15 000	(17 037)	65 000
Provisions liées à la législation sociale				
Provisions pour risques divers				
TOTAL	67 037	15 000	(17 037)	65 000

Les indemnités de départ à la retraite du personnel sont couvertes à hauteur du montant brut, hors charges patronales par un contrat d'assurance auprès de la compagnie AG2R la Mondiale. La cotisation représente 1,40% de la masse salariale annuelle.

B2.4- Fonds dédiés

Établissements	Fonds à engager au 1er janvier 2017	Excédent 2015 affecté à l'investissement	Excédent 2016 affecté à l'exploitation	Excédent 2016 affecté à l'investissement	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice (charges)	Utilisation en cours d'exercice (Immobilisations)	Fonds restant à engager au 31 décembre 2017
Ajd Prévention								
Ajd Bosgenet	1 994					(1 994)		
Ajd Orée								
Ajd Trois Planches								
TOTAL	1 994					(1 994)		

Les fonds dédiés sont généralement accordés par les organismes financeurs pour des travaux d'investissements ou autres, grâce aux excédents des exercices précédents.

B2.5 Emprunts

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 278 677	262 688	709 054	1 306 934
dont :				
- Découverts bancaires				
- Intérêts courus	7 254	7 254		
- Emprunts à moyen et long terme	2 271 423	255 434	709 054	1 306 934
Emprunts et dettes financières diverses	204 063	204 063		
TOTAL	2 482 739	466 751	709 054	1 306 934

Les emprunts bancaires à moyen et long terme s'analysent en emprunts sur fonds propres à hauteur de 1 418 533 € (2016 : 1 428 056 €) et en emprunts opérationnels pour un montant de 852 890 € (2016 : 927 731 €). Les remboursements de ces derniers sont couverts par les prix de journée ou les dotations globales.

Les emprunts et dettes diverses sont représentés par les dépôts et cautionnements reçus d'une valeur de 46 492 € (2016 : 42 977 €) et les PSI (prêts sans intérêts accordés à la Fondation par ses donateurs). Les PSI à durée indéterminée d'un solde de 147 571 € (2016 : 201 169 €) restent acquis à la Fondation après une période de 10 ans, lorsqu'ils n'ont pas été mouvementés et n'ont fait l'objet d'aucune demande de remboursement. Les PSI à durée déterminée d'un solde de 10 000 € (2016 : 10 000 €) quant à eux doivent faire l'objet d'un remboursement à leur échéance.

B2.6 Dettes d'exploitation

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et avances	300 499	300 499		
Dettes fiscales et sociales	1 288 910	1 288 910		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 885	74 885		
Autres dettes	4 159	4 159		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 668 453	1 668 453		

Les dettes d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

B2.7 Charges à payer

Rubriques	Montant au 31/12/17	Montant au 31/12/16
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	7 254	7 955
Fournisseurs et comptes rattachés	117 322	110 289
Dettes sociales	702 287	707 951
Autres dettes		9 574
TOTAL	826 862	835 769

C. Notes relatives au compte de résultat

C1 - Résultat d'exploitation

C1.1 - Production vendue de services

Ce montant correspond principalement aux dotations globales et prix de journée de nos établissements, à hauteur de 12 129 575 € (2016 : 11 823 006 €), ainsi qu'à des prestations de services, de l'hébergement et des repas pour 486 955 € (2016 : 397 321 €).

C1.2 - Subventions

Elles concernent aussi bien les aides pour des contrats de travail aidés (apprentissage, CIE, CAE et services civiques etc...) que les subventions attribuées à nos services pour les actions menées auprès des bénéficiaires de Revenu de Solidarité Active, des séjours de vacances pour les enfants des quartiers défavorisés, des chantiers éducatifs, ou encore des actions en faveur de l'hébergement.

C1.3 - Reprise sur provisions et amortissements - Transfert de charges

Ce compte représente les reprises de provisions suite à des litiges sociaux, mais plus particulièrement les avantages en nature et transferts de charges liés au remboursement des indemnités journalières par la caisse de prévoyance et des formations par les organismes habilités. Les remboursements d'indemnités de départ à la retraite par l'AG2R.

C1.4 - Autres produits

Il s'agit de diverses participations des usagers ou organismes par le biais de l'APL ou ALS.

C1.5 - Autres achats et charges externes

Ils comprennent toutes les charges servant au bon fonctionnement des maisons, entretien et maintenance, assurances (eau, Edf, fournitures scolaires et éducatives, habillement, alimentation, sports et loisirs, ...), toutes les charges de communication, les intervenants extérieurs, le personnel intérimaire et les divers honoraires.

C2. Secteurs d'activité

L'analyse des produits et charges de la Fondation par secteur d'activité et par établissement est présentée ci-après. La Fondation dispose de deux secteurs distincts d'activité (Enfance et Hébergement), en complément des opérations réalisées à l'échelon de son siège. Celui-ci assure la recherche des financements, l'animation et la supervision des équipes, ainsi que la gestion administrative, comptable et financière.

C3 - Résultat financier

C3.1 - Produits financiers

Ce poste représente principalement les revenus des comptes à terme et des livrets bancaires gérés par la Fondation.

C3.2 - Charges financières

Ce poste comprend d'une part les charges d'emprunts pour un montant de 38 884 € (2016 : 42 023 €), dont 24 146 € (2016 : 18 046 €) sur les emprunts sur fonds propres et 14 738 € (2016 : 23 978 €) sur les emprunts opérationnels, d'autre part les agios bancaires pour 160 € (2016 : 14 415 €).

C4 - Résultat exceptionnel

C4.1 - Produits exceptionnels

Ils sont constitués essentiellement des produits sur des cessions d'actifs pour 1 423 361 € (2016 : 20 100 €), ainsi que les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat pour la somme de 69 885 € (2016 : 67 885 €).

C4.2 - Charges exceptionnelles

Elles sont composées :

- Des charges exceptionnelles sur opération de gestion pour 65 244 € (2016 : 159 765 €).
Elles comprennent principalement, une subvention concernant le soutien financier de l'association de Mirly-Solidarité, et des régularisations de charges.
- Des charges exceptionnelles sur opération de capital pour 929 117 € (2016 : 19 €).

D. Résultat 2017 avant élimination des opérations inter-centres (milliers d'euros)

ÉTABLISSEMENTS	Total AFD	Association Ets AFD				Total Fondation	Siège	Secteur enfance								Secteur hébergement						
		Propriétés AFD	Brocante	Campagne	Majo Parilly			Pomme d'api	Bosgenet	Foyer chalets	Moulin du Roure	Trois Planches	Prévention	Vacances	Mineurs Isolés		Rencontre	Le CAP	L'Orée	RMI		
Désignation																						
Subventions/ Dots(État,Dpt,Com)	12 674,1							1 015,7	2 078,8	1 409,6	1 459,3	638,3	817,6	1 457,6	91,9	652,2	9 621,0	1 039,4	759,3	1 144,3	110,1	3 053,1
Recettes d'exploitation	962,4	5,6	249,8	3,0	5,1	263,5	20,8	419,9	1,3		7,5	0,8	1,6	101,4	116,7	9,9	659,1	4,8	2,2	11,7	0,3	19,0
Dons et Legs	737,7			193,5	544,2	737,7																
Frais de siège refacturée	866,8						866,8															
Subv Fondation accordée	40,0														20,0		20,0				20,0	20,0
Rembrst et autres produits	334,6		1,0	0,1	2,8	3,9	2,1	197,9	1,8	3,5	1,0	3,6	0,5	7,1	4,3	0,5	220,2	43,9	33,4	25,9	5,2	108,4
Reprise provisions d'exploitation	23,9				4,2	4,2			10,8					2,0	6,7		19,5				0,2	0,2
Reports non utilisés / subv																						
Transfert charges d'exploitation	553,2		39,6	0,9	0,2	40,7	52,2	20,7	22,8	17,0	39,9	24,3	12,9	34,0	2,6	0,4	174,6	209,7	10,3	61,9	3,8	285,7
Produits d'Exploitation	16 192,7	5,6	290,4	197,5	556,5	1 050,0	941,9	1 654,2	2 115,5	1 430,1	1 507,7	667,0	832,6	1 602,1	242,2	663,0	10 714,4	1 297,8	805,2	1 243,8	139,6	3 486,4
Achats	1 097,6		6,3	20,4	10,8	37,5	18,1	133,1	156,9	120,6	107,0	72,9	72,9	46,1	18,1	51,6	779,2	72,1	54,8	130,3	5,6	262,8
Location/Entretien/Assurance	2 436,3	39,3	91,4	17,9	49,9	198,5	61,5	524,1	183,1	122,3	218,7	85,3	56,9	138,3	94,4	37,5	1 460,6	403,2	49,9	252,8	9,8	715,7
Autres charges externes	1 337,3	7,2	28,0	23,1	129,0	187,3	42,8	282,6	70,1	31,1	87,8	30,9	34,4	196,1	37,3	248,7	1 019,0	19,3	19,3	35,3	14,3	88,2
Impôts et Taxes	683,8		22,7	13,6		36,3	58,1	59,3	121,7	67,0	63,4	30,5	30,8	68,8	8,0	15,2	464,7	45,9	35,3	35,7	7,8	124,7
Frais de Personnel	8 484,5				0,3	0,3	844,7	542,9	1 321,9	884,5	854,9	416,1	461,3	1 037,6	144,5	219,6	5 883,3	550,6	506,7	592,8	106,1	1 756,2
Frais Administratifs	866,8		16,9	16,9	28,7	62,5		89,1	124,3	89,4	80,4	38,6	45,7	82,8	14,7	39,8	604,8	69,7	53,0	66,3	10,5	199,5
Subventions internes	45,3				45,3	45,3																
Pécules et Autres	111,6	1,1	0,1		0,7	1,9		20,6	15,8	11,1	11,0	4,2	5,9	5,5	2,9	22,7	99,7	4,1	4,3	1,4	0,2	10,0
Dots Amortissements	732,1		92,8	35,5	0,4	128,7	31,9	40,9	47,2	103,0	132,1	43,2	45,2	30,7	0,9	7,8	451,0	12,4	43,0	58,2	6,9	120,5
Provisions d'exploitation	24,6										15,0				9,0		24,0				0,6	0,6
Charges d'exploitation	15 819,9	47,6	258,2	127,4	265,1	698,3	1 057,1	1 692,6	2 041,0	1 429,0	1 570,3	721,7	753,1	1 605,9	329,8	642,9	10 786,3	1 177,3	766,3	1 172,8	161,8	3 278,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	372,8	-42,0	32,2	70,1	291,4	351,7	-115,2	-38,4	74,5	1,1	-62,6	-54,7	79,5	-3,8	-87,6	20,1	-71,9	120,5	38,9	71,0	-22,2	208,2
Produits Financiers	63,8	0,7			62,7	63,4	0,3						0,1				0,1					
Reprise prov.éléments financiers																						
Frais Financiers	39,4		11,9	2,6	0,3	14,8	0,4	2,2	0,1	1,9	14,2	0,2	1,9				20,5		2,4	1,2	0,1	3,7
Dots Prov Financières	198,5	100,0				100,0													52,4	46,1		98,5
RÉSULTAT FINANCIER	-174,1	-99,3	-11,9	-2,6	62,4	-51,4	-0,1	-2,2	-0,1	-1,9	-14,2	-0,2	-1,8				-20,4	-52,4	-48,5	-1,2	-0,1	-102,2
Produits Exceptionnels	1 493,3		7,0			7,0	5,8	11,1	1 376,4	3,3	17,0	10,8	5,3	14,8	3,2		1 441,9		12,7	22,0	3,9	38,6
Reprise de Provisions Except																						
Reports non utilisés / subv	2,0									2,0							2,0					
Dons et Legs																						
Produits Exceptionnels	1 495,3		7,0			7,0	5,8	11,1	1 376,4	5,3	17,0	10,8	5,3	14,8	3,2		1 443,9		12,7	22,0	3,9	38,6
Charges Except / opérat.gestion	69,1	40,0			6,2	46,2	3,4		13,8		1,2	0,2	2,6	1,1			18,9	0,2	0,2	0,2		0,6
Valeur Comptable Actif Cedes	925,3								913,1					12,2			925,3					
Provisions Exceptionnelles																						
Engagement à réaliser / subv																						
Charges Exceptionnelles	994,4	40,0			6,2	46,2	3,4		926,9		1,2	0,2	2,6	13,3			944,2	0,2	0,2	0,2		0,6
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	500,9	-40,0	7,0		-6,2	-39,2	2,4	11,1	449,5	5,3	15,8	10,6	2,7	1,5	3,2		499,7	-0,2	12,5	21,8	3,9	38,0
RÉSULTAT COMPTABLE																						
par Etablissement:	699,6	-181,3	27,3	67,5	347,6	261,1	-112,9	-29,5	523,9	4,5	-61,0	-44,3	80,4	-2,3	-84,4	20,1	407,4	67,9	2,9	91,6	-18,4	144,0

E. Autres informations

E1 - Contributions volontaires en biens

Les dons en nature sont exclusivement constitués de meubles, vêtements et objets divers mis en vente au cours des brocantes organisées par la Fondation, les deuxièmes weekends d'avril et de novembre. Le produit de ces brocantes figure au compte de résultat sur la ligne « Libéralités reçues » pour un montant de 193 500 € (2016 : 213 165 €).

E2 - Bénévolat (contributions volontaires en travail obtenues)

Des bénévoles interviennent dans le cadre des brocantes et du soutien scolaire.

Leurs interventions ont été estimées de la manière suivante :

Nature	Effectif	Périodicité	Base période en Heures	Total Annuel 2017	Total Annuel 2016
Soutien scolaire	0	47 semaines par an	1	0 €	0 €
Ramasse Brocante	3	24 semaines par an	7 heures par semaine	7 798 €	7 798 €
Fonctionnement annuel Brocante	60	24 jours par an	5 heures par jour	111 398 €	111 398 €
Journées Brocante	210	4 jours par an	7 heures par jour	90 975 €	109 170 €
				210 172 €	228 367 €

E3 - Contributions volontaires de services

Des locaux sont mis à disposition par les communes pour certains de nos établissements.

Leur valorisation est la suivante :

Etablissement	Localité	Type	Estimation loyer annuel
Orée	Lyon	(2 studios, 2 F1)	22 080 €
TOTAL			22 080 €

E4 - Rémunération des cadres dirigeants

Le total des rémunérations versées aux cadres dirigeants de la Fondation, membres du directoire s'est élevé à 318 298 € (2016 : 256 603 €).

Les frais de déplacements et les frais imputés directement ont été remboursés et évalués à hauteur de 20 513€ (2016 : 21 064 €).

Les trois membres du directoire bénéficient d'un contrat de travail et ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

F. Engagements hors bilan

- Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions des conventions collectives, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite (hypothèse retenue 62 ans), de la rotation de personnel et des tables de mortalité.
Le taux d'actualisation retenu est de 1.5%.
Le montant de l'engagement s'élève à 934 K€, il est partiellement couvert par un fonds à hauteur de 705 K€ souscrit auprès de la compagnie AG2R la Mondiale. La cotisation représente 1,40 % de la masse salariale annuelle.
- Les legs acceptés mais non encore encaissés et estimés à environ 944.6 K€, sont constitués de cinq propriétés pour un montant d'environ 440 K€ et des liquidités pour le solde.
- La Fondation conserve un nantissement de 39.5 K€ sur son livret de la Caisse d'Epargne en garantie d'un emprunt contracté par l'Association Mirly-Solidarité sur ce même établissement bancaire.

G. Compte d'emploi annuel des ressources

EMPLOIS			Emplois de 2017 (compte de résultat)	Affectation des ressources collectées auprès du public sur 2017	2016	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 (compte de résultat)	Ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	2016
						REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE			
1- MISSIONS SOCIALES	14 789 746	660 437	13 392 898	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	737 684	737 684	624 672		
1-1 Réalisées en France				1-1 Dons et legs collectés					
Actions réalisées directement (1)	14 789 746	660 437	13 392 898	Dons manuels non affectés	240 978	240 978	199 397		
Versement à d'autres organismes agissant en France				Dons manuels non affectés (Brocante)	193 500	193 500	213 165		
1-2 Réalisées à l'étranger				Dons manuels affectés					
Actions réalisées directement				Legs et autres libéralités non affectées	303 206	303 206	212 110		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes				Legs et autres libéralités affectées					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	31 463	31 463	46 690	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public					
2-1 Frais d'appel à la générosité du public (2)	31 463	31 463	46 690	2- AUTRES FONDS PRIVÉS					
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés				3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	544 570		512 782		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				4- AUTRES PRODUITS (3)	15 103 986		13 219 226		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIEGE SOCIAL	866 838	45 784	834 995						
I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	15 688 047	737 684	14 274 583	I TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	16 386 240		14 356 681		
II DOTATION AUX PROVISIONS	24 547		19 540	II REPRISE DES PROVISIONS	23 950		70 946		
III ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				III REPRISE DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	1 994		8 075		
				IV VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)					
IV EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	699 591		141 580	V INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE					
TOTAL GÉNÉRAL			14 435 702	TOTAL GÉNÉRAL			14 435 702		
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public									
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public à compter de la première application du règlement									
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	737 684	737 684	624 672	VI Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		737 684	624 672		
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE					
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
Missions sociales				Bénévolat	210 172		228 367		
Bénévolat		210 172	228 367	Prestations en nature	22 080		30 900		
Frais de fonctionnement et autres charges(mise à disposition logement gratuit)		22 080	30 900	Dons en nature					
TOTAL		232 252	259 267	TOTAL	232 252		259 267		

(1) Sont intégrées toutes les charges des missions sociales y compris celles de la Fondation (brocante)

(2) Hors frais de communication

(3) En 2017 est intégré dans les autres produits, la vente d'une propriété pour 1 200 000€ et son terrain pour 173 382 €.

Le compte d'emploi est établi selon les principes de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n°2008-12 du comité de la réglementation comptable.

H1 - Principes généraux

Le compte d'emploi présenté intègre la totalité des ressources et des emplois de la fondation. Il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

H2 - Définition des missions sociales

La Fondation AJD-Maurice Gounon s'inscrit dans le cadre de l'action sociale. Ses établissements et services sont habilités au titre de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la prévention spécialisée ou de l'insertion sociale, pour accompagner des personnes mineures ou majeures.

Sa mission est d'accueillir, éduquer, protéger chaque enfant confié, d'héberger et aider les personnes les plus démunies afin de les accompagner vers une insertion sociale réussie, d'agir au cœur de la cité pour tisser du lien social et favoriser le vivre ensemble.

La Fondation remplit une mission de service public, elle se doit de répondre aux exigences de respect des personnes qu'elle accueille et aux engagements pris vis-à-vis des partenaires de l'action sociale et protection de l'enfance.

A partir de son siège social basé à Caluire, la Fondation gère, principalement dans la région lyonnaise, les établissements et services suivants :

AJD Bosgenet : MECS, Maison d'Enfants à Caractère Social (enfants et jeunes de 6 à 21 ans)	(Guéret, Creuse)
AJD Brocante : Brocante bisannuelle, financement des actions / fonds propres	(Lyon, Rhône)
AJD Foyer Chalets : Foyer d'adolescents & SAPMN : Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel	(Caluire, Rhône)
AJD Orée : CHRS, Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale et accueil de jour pour les 18/25 ans	(Lyon, Rhône)
AJD Le CAP : CHRS (femmes victimes de violence)	(Lyon, Rhône)
AJD Les Trois Planches : Foyer pour adolescents	(Amplepuis, Rhône)
AJD MAJO Parilly : foyer de jeunes travailleurs : 130 places, dont 48 places hébergement de mineurs non accompagnés	(Vénissieux, Rhône)
AJD Moulin du Roure : Foyer pour adolescents	(Saint-Anthème, Puy de Dôme et Montbrison, Loire)
AJD Pomme d'Api : MECS Maison d'Enfants à Caractère Social	(Caluire, Rhône)
AJD Rencontre : CHRS Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale	(Lyon, Rhône)
AJD RMI/RSA : Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active	(Villefranche, Rhône)
AJD SAMIE : Service d'Accompagnement des mineurs non accompagnés	(St Priest Rhône)
AJD SPS : Service de Prévention Spécialisée / CAPS : Cellule d'Activité Prévention Spécialisée, insertion par le travail	(Ouest Lyonnais, Rhône)
AJD Vacances : Centre organisateur de vacances pour les familles les plus démunies	(Lyon, Rhône)

La Fondation peut également, selon la nécessité :

1° Soutenir d'autres œuvres poursuivant des objectifs de nature identique, voisine ou complémentaire de celles de la Fondation. Telle que depuis fin 2015 le soutien apporté à MIRLY SOLIDARITE

À titre d'exemple en 2017 :

Membre fondateur et administrateurs du CPU (Coup de Pouce Universitaire, Lyon), participation majoritaire de la Fondation au CA de l'association Mirly-Solidarité, fondateur/administrateur de Souffle 9 (fond de dotation), participation au CA d'Envie Rhône, (Asso d'insertion professionnelle), membre du Conseil d'Administration d'AILOJ et de MAJO Logement (associations d'aide par le logement). Administrateur du COFRADE pour la défense des droits de l'enfant.

2° S'associer, le cas échéant, avec d'autres organismes pour la réalisation d'un projet commun tel que :

- Le soutien à l'éducation avec les séjours AJD Vacances (enfants et familles) en lien avec la CAF et la Métropole,
- Le soutien à l'insertion professionnelle avec l'association Mirly Solidarité,
- Le partenariat avec le centre Bergeret, dans le cadre du dispositif d'appui départemental pour la prévention des risques liés à la radicalisation,
- Le partenariat avec la banque alimentaire pour l'alimentation du public du pôle hébergement CHRS,
- Le partenariat avec la Ville de Lyon, Médecins du Monde, la Direction Jeunesse et Sport Cohésion Sociale (DDJSCS), la Métropole, et dons solidaires, entre autres, dans le cadre de la distribution alimentaire de secours en été et l'opération de prévention santé au bénéfice des bébés (Action B.U.S. 69).

H3 - Affectation des charges et répartition des coûts

Chaque poste du compte emploi enregistre les charges directement liées aux actions de la Fondation.

Les frais de recherche de fonds

Ils sont constitués à hauteur de 4.27 % des ressources collectées auprès du public :

- 9.32 K€, soit 1.26 % sont dédiés à la publication et à l'affranchissement de l'envoi de la revue « Histoires vraies » par imputation directe.
- 22.14 K€, soit 3.01 % à la réalisation de cette revue, de plaquettes d'information et à la recherche de fonds proprement dite. La masse salariale concernée est répartie de la manière suivante :
 - 25% de la rémunération de l'informaticien pour la réalisation des documents
 - 25% de la rémunération de l'assistante pour les tâches administratives

Le solde de 706.22 K€ (95.73 %) est affecté à la mission sociale des Établissements de la Fondation.

Les frais de fonctionnement

Ils comprennent principalement les frais de siège, à hauteur de 866.8 K€ soit 5.30% du budget global de la fondation.

Les règles d'affectation et de répartition des coûts peuvent être modifiées de façon substantielle selon les années.

Les dotations aux provisions

Elles sont imputées à 100% à la mission des établissements.

Les ressources collectées auprès du public et leur affectation

Les produits issus de la générosité du public comprennent les dons des particuliers, des entreprises, les legs et les réalisations financières des dons en nature (ventes de notre Brocante).

Les dons reçus dans le cadre du mécénat donnant lieu à conventions avec des entreprises sont assimilés soit à des subventions, figurant au point 3- « Subventions et autres concours publics » du compte d'emploi des ressources, soit au poste « Autres produits » s'il s'agit d'une participation à un établissement ou d'une subvention d'équipement amortissable.

Les ressources collectées auprès du public ou partenaires se décomposent en trois catégories :

Nature des dons et legs	Valeur en K€	Pourcentage du budget de fonctionnement
Dons manuels non affectés	241.0	1.47%
Dons manuels non affectés (Brocante)	193.5	1.18%
Legs et autres libéralités non affectées	303.2	1.85%

Les ressources sont affectées dans les chapitres spécifiques selon l'objet (cf. point 1.1 du Compte Emploi-Ressources).

Sont considérés comme « Dons courants » déclarés à la Préfecture :

- Les dons spontanés en réponse à l'appel implicite permanent,
- Les dons répondant aux appels par mailings,
- Les dons consécutifs aux incitations dans la revue « Histoires vraies »,
- Les ventes faites à la Brocante.

Les dons plus spécifiques sont considérés comme « Dons manuels affectés » quand les donateurs expriment une volonté précise d'affectation.

Les legs, en fonction de la volonté des donateurs, seront affectés au chapitre « Legs et autres libéralités affectées ».

La Fondation n'a reçu, en 2017, aucun don et legs concernant ce dernier point.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



FONDATION AJD - MAURICE GOUNON
FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

PricewaterhouseCoopers Services France, SAS, Grand Hôtel Dieu, 3 Cour du Midi, CS 30259, 69287 Lyon Cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0) 4 78 17 81 79, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lyon. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Lyon.
Société par actions simplifiée au capital de 940.000 €. Siège social : 20 rue Garibaldi 69006 Lyon.
RCS Lyon 480 775 782. TVA n° FR 20 480 775 782. Siret 480 775 782 00034. Code APE 6920 Z.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Fondation AJD Maurice GOUNON

3 Montée du Petit Versailles

69300 Caluire

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation AJD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 ;
- votre Fondation établit ses comptes annuels sur la base d'une agrégation des comptes du siège et de ceux de ses établissements, selon les modalités décrites dans la note A2 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de l'agrégation de ces différentes comptabilités autonomes, ainsi que de l'élimination des transactions internes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du directoire et dans les autres documents adressés aux membres du conseil de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

FONDATION AJD**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2017) - Page 3**

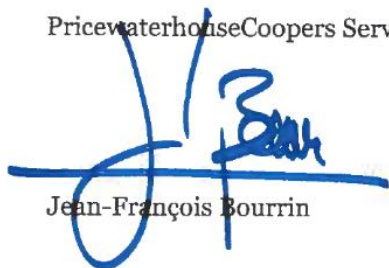
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 2 mai 2018

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Services France



Jean-François Bourrin

